



BULLETIN D'INFORMATION

Service « Information et Presse », 18, rue Aldringer, Luxembourg

N° 5'6 (8^{me} année)

Luxembourg, le 30 juin 1952

Mémorial (mois de mai)

Ministère des Finances.

La loi du 21 mai 1952 arrête le Budget de l'Etat en recettes à la somme de 3.783.177.000 francs, soit recettes ordinaires: 2.670.964.000 fr. et recettes extraordinaires: 1.112.213.000 fr., et en dépenses à la somme de 4.158.783.000 fr., soit dépenses ordinaires: 2.665.635.000 fr., dépenses extraordinaires: 1.191.148.000 fr. et excédent de dépenses de 1951: 302.000.000 fr.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 12 mai 1952 approuve l'Accord du 20 mars 1951 et l'échange de notes du même

jour entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Etats-Unis d'Amérique concernant l'établissement d'un cimetière permanent de la deuxième guerre mondiale à Luxembourg. Le texte de l'Accord et de l'échange de notes est reproduit aux pages 450 à 459 du «Mémorial».

*

Ministère de l'Agriculture.

Un arrêté ministériel prescrit un recensement de l'agriculture en 1952.

SOMMAIRE:

Table with 2 columns: Description and Page. Includes items like 'Mémorial (Mois de mai)', 'Chambre des Députés', 'L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise', etc.

Mémorial (mois de juin)

Ministère des Finances.

Un arrêté grand-ducal du 5 juin 1952 règle, en matière d'impôt commercial, les ventilations et la participation des communes de résidence des salariés.

Un arrêté ministériel du 5 juin 1952 modifie l'arrêté ministériel du 22 décembre 1951 supprimant temporairement et partiellement l'exemption de la taxe sur le chiffre d'affaires à l'exportation.

Le relevé au 30 juin 1952 des valeurs luxembourgeoises au porteur frappées d'opposition est publié au « Mémorial » N° 38 du 30 juin 1952.

Ministère des Affaires Economiques.

Un arrêté grand-ducal du 29 mai 1952 règle l'heure de fermeture des magasins de détail.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un arrêté grand-ducal du 29 mai 1952, pris en exécution de l'art. 14 de la loi du 29 août 1951 a pour objet la réforme de l'assurance pension des employés privés.

Chambre des Députés (mois de mai)

2 mai: Réunion d'une section centrale.

6 mai: 40^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. Les demandes en naturalisation de la 8^e liste, arrêtée au 25 avril 1952. Proclamation du résultat des votes et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

8 mai: 41^e séance publique. — Projet de loi portant approbation du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et des Actes complémentaires signés à Paris le 18 avril 1951 (N° 395). Rapport de la section centrale. Discussion générale.

Réunion de la Commission de Travail.

13 mai: 42^e séance publique. — Projet de loi portant approbation du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et des Actes complémentaires signés à Paris le 18 avril 1951 (N° 395). Continuation de la discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion d'une section centrale.

14 mai: Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

Réunion d'une section centrale.

15 mai: 43^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1952 (N° 390). Seconde lecture. Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

16 mai: Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

20 mai: 44^e séance publique. — Projet de loi portant abrogation de la loi du 18 mai 1902 concernant l'institution des médecins-inspecteurs et l'exercice de leurs attributions et la nouvelle organisation du service des médecins-inspecteurs (N° 74). Seconde lecture. Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Les motions déposées au cours des débats budgétaires.

Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e section.

Réunion d'une section centrale.

21 mai: 45^e séance publique. — Les motions déposées au cours des débats budgétaires.

Chambre des Députés (mois de juin)

- 4 juin: Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
- 10 juin: 46^e séance publique. — Les motions déposées au cours des débats budgétaires.
- 11 juin: 47^e séance publique. — Dépôt des documents concernant l'aménagement hydro-électrique de la Haute-Sûre. — Discussion et vote de la motion N° 42. — Interpellation sur le nombre croissant d'accidents dans les mines.
- 12 juin: 48^e séance publique. — Proposition de loi rendant applicable la loi du 10 mai 1892 sur la condamnation conditionnelle en matière de droit pénal militaire (N° 401). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant l'organisation militaire (N° 285). Seconde lecture. Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés suivants: 1, 2, 3, 4, 7, 8, 10, 11, 12, 15, 17 et 18.
- 17 juin: 49^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant l'organisation militaire (N° 285). Seconde lecture. Discussion et vote des articles amendés suivants: 19, 20, 22, 24, 25, 30, 31, 33, 34, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 53, 58, 59, 60, 62, 63, 65, 67, 70, 71, 72 et 77. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.
- 18 juin: Réunion de la 1^e, de la 2^e et de la 3^e section.
Réunion de cinq sections centrales.
Réunion de la Commission de Travail.
- 24 juin: 50^e séance publique. — Projet de loi portant approbation des Actes de la Conférence des Nations-Unies sur les transports routiers et les transports automobiles, signés à Genève, le 19 septembre 1949, des Accords Européens sur la signalisation routière et sur les dimensions et poids des véhicules, ainsi que de la déclaration sur la construction de grandes routes de trafic international, signés à Genève, le 16 septembre 1950 (N° 416). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet de loi par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Protocole additionnel à l'Accord de Paris du 14 janvier 1946, concernant les réparations à recevoir de l'Allemagne, l'institution d'une Agence Interalliée et la restitution de l'or monétaire, signé à Bruxelles le 15 mars 1948 (N° 418). Rapport de la section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Protocole signé à Paris le 19 novembre 1948, plaçant sous contrôle international certaines drogues non visées par la Convention du 13 juillet 1931, pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants, amendée par le Protocole signé à Lake Success le 11 décembre 1946 (N° 419). Rapport de la section centrale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.
- 25 juin: 51^e séance publique. — Proclamation d'une naturalisation. — Projet de loi portant rétablissement, en matière de cabaretage, d'un privilège en faveur d'un immeuble sis à Luxembourg, 20, Rue de l'Eau (N° 417). Rapport de la section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Les 48 demandes en naturalisation de la 9^e liste, arrêtée au 20 juin 1952. Proclamation du résultat des votes et dispense du second vote constitutionnel. — Règlement des travaux parlementaires.

Les Obsèques de M. Aloyse MEYER, Président du Conseil d'Administration de la Première Société Métallurgique Luxembourgeoise

Le 3 mai 1952 est décédé à Luxembourg, à l'âge de 68 ans, M. Aloyse Meyer, Président du Conseil d'Administration de la Société des Acieries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange (Arbed), la plus importante société métallurgique luxembourgeoise.

Avec M. Aloyse Meyer disparaît une des premières figures du Grand-Duché de Luxembourg. Comme Directeur Général (depuis 1920) et comme Président (depuis 1947) de l'Arbed, M. Meyer a pris une part décisive et essentielle pendant plus de trente ans à la destinée d'une des plus vastes et des plus importantes entreprises métallurgiques européennes. Ses éminentes qualités de technicien et de chef d'entreprise lui ont permis de consolider, de renouveler et d'étendre l'œuvre à la continuation de laquelle il avait été appelé déjà très tôt par ses prédécesseurs, notamment par Emile Mayrisch, le pionnier de l'industrie luxembourgeoise (mort en 1928).

Pendant sa longue carrière, les heures propices à l'essor de la métallurgie luxembourgeoise étaient nombreuses. Il employa au développement des usines, installations et fondations ses grandes facultés créatrices et son extraordinaire largesse d'esprit. Mais de rudes épreuves et de graves périls vinrent à différentes époques secouer l'œuvre mise sur pied. Les très grands problèmes que posait l'orientation nouvelle de la sidérurgie luxembourgeoise après la première guerre mondiale, lorsque le Luxembourg avait dénoncé le Zollverein allemand pour unir ses destinées économiques à la Belgique, étaient à résoudre. La crise mondiale de 1930 fut traversée sans trop de heurts. Les terribles épreuves de la deuxième guerre mondiale et les graves périls, que la métallurgie du Grand-Duché courait à la Libération avec des installations usées et dépassées, furent conjurés.

Les événements n'ont pas mis à défaut la clairvoyance, la prudence, la capacité de travail et la forte trempe de ce vrai fils de l'Ardenne luxembourgeoise qui a solidement tenu contre vents et marées et qui a toujours su mener avec droiture et intégrité les intérêts dont il avait la sauvegarde.

On a pu dire avec raison que le Président Meyer a profondément marqué l'évolution et l'essor de son pays. On l'a fêté comme l'un des artisans du bien-être matériel et de l'équilibre social du Luxembourg. Ce n'est pas par accident et comme parallèlement à la défense des intérêts de sa Société qu'il pensait à son pays natal. C'est plutôt avec conviction et amour qu'il

était partisan des intérêts de son pays et de ceux de ses compatriotes dont il aimait profondément les qualités de travail, d'énergie, de solidité et de pondération, orgueil d'une race dont il se sentait et se professait solidaire.

Sa bonté de cœur lui avait acquis des amis fervents dans toutes les couches de la Société et dans tous les pays où s'exerçait son activité. Sa mort fut considérée à Luxembourg par bon nombre de ses compatriotes comme un deuil national. Ses obsèques qui furent suivies par le Représentant de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et auxquelles assista avec le Gouvernement la grande foule luxembourgeoise ont été entourées de sentiments du plus grave respect et de la plus profonde sympathie.

Les obsèques du Président Aloyse Meyer.

Les obsèques de M. Aloyse Meyer eurent lieu le mercredi, 7 mai. Dans la nuit de mardi à mercredi, la dépouille mortelle avait été transportée au siège de l'Administration Centrale de l'Arbed où elle fut exposée au grand hall d'entrée, transformé en chapelle ardente.

A partir de 8 heures, une foule considérable d'amis et de connaissances défilèrent devant le catafalque autour duquel les directeurs de l'Arbed, les chefs de service, les fonctionnaires, les employés et les ouvriers montèrent à tour de rôle la garde d'honneur.

De 13 heures à 14 heures 30 vinrent s'incliner devant la dépouille mortelle les délégations des ouvriers et employés de l'Arbed, les chefs de département, directeurs de division et directeurs généraux, suivis des autorités publiques. De fortes délégations étrangères étaient venues s'associer au dernier hommage rendu au grand chef d'industrie luxembourgeois par ses compatriotes. Étaient représentés notamment le Groupement des Hauts Fourneaux et de la Sidérurgie belge, la Fédération des Industriels Belges, la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française, la Chambre de Commerce Internationale, des groupements de la République Fédérale d'Allemagne et de la Sarre.

Après l'arrivée, à 14 heures 30, du Représentant de la Cour Grand-Ducale, S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, accompagné du Lieutenant en Premier Paul Koch, Aide de Camp, M. Guill Konsbruck, Directeur Général adjoint de l'Arbed, annonça les discours funèbres qui furent faits successivement par MM. Charles Schneider, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Arbed, Félix Chomé, Directeur Gé-

néral, Alex Werné, Président de la Délégation Centrale des Employés d'Arbed et de Columeta, Nicolas Mannes, Vice-Président de la Délégation Centrale du Personnel Ouvrier, et Max Lambert, en sa qualité de Vice-Président de la Chambre de Commerce Luxembourgeoise. Les paroles des différents orateurs sont reproduites ci-après :

Discours prononcé par M. Charles Schneider, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Arbed :

« Le 7 mai 1946, j'apportais, ici même, au nom du Conseil Général et du Conseil d'Administration de la Société des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, un solennel hommage à la mémoire de son Président Gaston Barbanson.

Six années se sont écoulées, jour pour jour, et le même douloureux honneur m'échoit d'apporter à son ancien compagnon de travail, à son continuateur, au Président Aloyse Meyer, le tribut d'admiration et de reconnaissance de l'Arbed en deuil.

Dans les heures difficiles que traversait l'économie européenne d'après-guerre, nul, en effet, n'était mieux qualifié pour prendre entre ses mains vigoureuses les destinées de notre Société que celui qui fut le disciple et le successeur d'Emile Mayrisch, le Directeur général en qui le Président Barbanson avait mis toute sa confiance.

Le grand Luxembourgeois qu'une maladie implacable abattit en pleine force et que la mort vient d'emporter, a consacré sa vie à l'Arbed. Entré à son service à 20 ans, en 1903, sans appui ni soutien autres que sa valeur personnelle, il gravit avec une rapidité prodigieuse tous les échelons de la hiérarchie : chef de service à 23 ans, directeur d'usine à 28 ans, directeur technique à 35 ans et chargé, à ce titre, de diriger l'ensemble des usines, il fut nommé Directeur général à 37 ans et participa, avec MM. Barbanson et Mayrisch, à toutes les grandes créations qui ont suivi la première guerre mondiale et donné à l'Arbed sa structure actuelle. L'estime qu'il inspirait à tous, à l'extérieur des frontières comme dans son pays natal, était déjà telle en 1928 qu'il fut alors élu Président de l'Entente Internationale de l'Acier.

Technicien dans l'âme, Aloyse Meyer est toujours demeuré un ingénieur ; l'atelier était son élément, et sa joie était grande de créer des installations industrielles toujours parfaitement adaptées à leur fin. Jusqu'à ses derniers instants, il s'est montré un constructeur, et les magnifiques réalisations de l'usine de Dudelange, tout récemment achevées, et dont il a eu la satisfaction de poursuivre l'exécution avec le concours de son fils Frank, portent le témoignage d'une pensée qui savait à la fois concevoir hardiment et garder le sens de la mesure.

Ce parfait équilibre qui était, pour ainsi dire, physiquement perceptible en lui, cet imperturbable bon sens que rehaussait l'éclat de son

intelligence créait, autour de lui, un climat de sérénité où les décisions étaient prises dans la clarté, exécutées avec énergie et sans cesse adaptées, en vue du but poursuivi, aux conditions mouvantes de la conjoncture.

C'est par ces hautes qualités que ce technicien éminent fut aussi un grand administrateur et un vrai chef d'industrie. Travailleur acharné, son activité débordait le cadre de l'Arbed et de ses participations : il était Président de la Chambre de Commerce de Luxembourg et il jouait un rôle important à la Chambre de Commerce Internationale. Au temps de l'Entente Internationale de l'Acier, son influence sur les débats fut considérable et ce pur Luxembourgeois se révéla un grand Européen dans toute l'acceptation moderne du mot.

Cette carrière si belle et si droite fut traversée par une terrible épreuve : l'occupation de 1940 à 1944. Aloyse Meyer n'hésita pas à assumer toutes les charges et les responsabilités que comportaient ses fonctions et la confiance dont il était investi ; combien il lui eût été plus facile, à ce moment, de se retirer et de laisser à d'autres le soin dangereux de protéger le personnel de l'Arbed et de chercher à maintenir la structure de cette Société ! Son courage et sa ténacité à défendre les hommes et les intérêts dont il avait la charge, lui valurent d'être emmené en captivité par les Allemands, à la veille de la Libération, et il ne put rentrer à Luxembourg qu'après avoir été délivré par les Américains, huit mois plus tard.

De nouveau, dans les années qui suivirent, les honneurs lui vinrent sans qu'il eût à les rechercher. Le Luxembourg le nomma Grand Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne et S. A. R. Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg avait tenu, quelques semaines avant sa mort, à le promouvoir Grand Officier de l'Ordre d'Adolphe de Nassau. La France, la Belgique, la Hollande, l'Italie, la Yougoslavie l'avaient élevé à des dignités éminentes. Il était Grand Officier de la Légion d'Honneur, Grand Officier de l'Ordre de la Couronne de Belgique, Grand Officier de l'Ordre de la Couronne d'Italie, Grand Officier de l'Ordre Royal de St. Sava, Commandeur de l'Ordre de Léopold.

Son élection, en 1947, à la Présidence du Conseil d'Administration de l'Arbed fut la consécration solennelle d'une carrière si noble et si droite.

Mais tant d'honneurs ne changèrent pas l'homme, qui demeura toujours bienveillant et simple, accueillant aux humbles et attaché à remplir sa tâche de chef avec un constant souci de l'équité.

Sa vie familiale fut empreinte de la même unité, et nous savons quel déchirement cause parmi ses proches une mort contre laquelle ils ont lutté pendant des semaines avec une volonté désespérée de triompher de l'inexorable.

Je demande à Madame Meyer, à ses deux fils, à sa fille qui l'ont soigné avec tant d'amour et

de dévouement, à son gendre, à ses belles-filles et à ses petits-enfants, de vouloir bien accepter les condoléances émues du Conseil Général et du Conseil d'Administration de l'Arbed.

Président Aloyse Meyer, ce n'est pas seulement en vous le chef prestigieux que nous allons conduire, dans la douleur et le respect, à sa dernière demeure. C'est aussi l'ami que nous pleurons, l'ami très sûr, très fidèle, qui, sous sa rude écorce, cachait un cœur sensible. Dans ces bureaux que vous avez animés, durant tant d'années, de toute votre puissance créatrice, que vous avez imprégnés aussi de toute votre bonté généreuse et simple, à votre place vide se dresse aujourd'hui l'autel du souvenir où la flamme de notre amitié ne s'éteindra pas. »

Discours prononcé par M. Félix Chomé, Directeur Général de l'Arbed :

« Le chef, l'ami que la mort vient de nous enlever d'un coup si brutal et à qui j'ai le triste devoir d'apporter un dernier et solennel hommage au nom de la Direction générale de l'Arbed et de Columeta, ainsi que de tous ses collaborateurs, depuis les plus intimes jusqu'aux plus éloignés, laissera derrière lui une vie belle et pure comme une légende.

Car, n'apparaîtra-t-elle pas comme une légende, l'histoire de cet enfant de chez nous, parti de son village sans que sa naissance le prédestinât au rôle qui l'attendait et qui, sans aide, sans protection, sans recommandation d'aucune sorte, a gravi, par la seule force de son incomparable valeur, les échelons qui l'ont conduit au faite de la hiérarchie industrielle de son pays ? Et ce n'est pas à nos étroites frontières que s'est arrêtée sa renommée ; Aloyse Meyer était connu dans le monde sidérurgique international comme l'une des plus marquantes figures de notre temps.

Né le 31 octobre 1883 à Clervaux, il obtint, en 1903, le diplôme d'ingénieur à l'École Polytechnique d'Aix-la-Chapelle. Il fut engagé, aussitôt après, à l'usine de Dudelange où le Directeur d'alors, Emile Mayrisch, d'illustre mémoire, reconnut en lui, au premier coup d'œil, la jeune force dont il avait besoin pour la réalisation des plans qu'il méditait.

Aussi, sa carrière fut-elle incroyablement rapide. Nommé, en 1904, ingénieur adjoint au service des hauts fourneaux de Dudelange, puis chef du même service en 1906, la direction de l'usine lui fut confiée dès le 1^{er} janvier 1912, après la création de l'Arbed dont Emile Mayrisch venait de prendre la Direction générale technique. Appelé aux fonctions de Directeur technique à l'Administration centrale, en 1918, il fut nommé Directeur général en 1920. Le 25 avril 1947, il prenait la succession du grand réalisateur que fut Gaston Barbanson, à la Présidence de notre Conseil d'administration.

Mais cette sèche énumération d'une ascension vertigineuse, au cours de laquelle il déploya une

activité sans précédent, n'en rend que bien imparfaitement le caractère exceptionnel.

Aloyse Meyer, ingénieur à 20 ans, était, dix ans plus tard, Directeur d'usine. Dès sa trente-septième année, il assumait déjà la charge de la Direction générale d'une Société qui compte parmi les premières d'Europe. Il allait, l'année prochaine, atteindre ses 50 années de service. Il se réjouissait à l'avance de cet événement qui devait le placer en tête de la petite phalange des vieux serviteurs. Peu d'entre eux auraient pu, comme lui, s'enorgueillir de ne jamais avoir manqué à la tâche pour cause de santé. Car il ne détela qu'une seule fois, terrassé par un implacable mal, au seuil de la mort.

Comme les grands chênes de son Ardenne natale, puissant et robuste, il est tombé d'une pièce sous la cognée du destin.

Quant à l'œuvre accomplie, elle est plus exceptionnelle encore.

Il fut le collaborateur de ses grands prédécesseurs, Emile Mayrisch et Gaston Barbanson, qui, avec Eugène Schneider, père de notre Vice-Président, furent les créateurs de l'Arbed dans son actuelle consistance. Il en fut le digne continuateur.

Son activité fut innombrable. Aucun problème, quel qu'en ait été le domaine, ne lui était étranger. D'une capacité de travail peu commune, il dominait les situations sans jamais se laisser dépasser par elles.

Du côté technique, il fut l'un des promoteurs des hauts fourneaux modernes dans le bassin lorrain-luxembourgeois. Il décida l'extension de nos programmes de fabrication par la construction de la première tôlerie de Dudelange ; il réalisa le groupement des usines du bassin d'Esch qui constitue, aujourd'hui, l'un des plus harmonieux ensembles métallurgiques du continent ; il renouvela de fond en comble, entre les deux guerres, l'équipement de l'usine de Burbach. Et je ne puis citer ici que ses œuvres essentielles.

Les questions commerciales et financières, l'intérêt des nombreuses filiales et participations luxembourgeoises et étrangères, la coordination des divers éléments de ce vaste groupe dans un souci constant de progrès, fut l'une de ses préoccupations maîtresses. Il présidait aux destinées de notre organisme de vente, Columeta. Il joua un rôle prépondérant dans l'activité et le développement de toutes les Sociétés dans lesquelles l'Arbed a d'importants intérêts, notamment : les Anciens Etablissements Paul Wurth ; les Ciments Luxembourgeois ; la Société Minière des Terres-Rouges ; la Métallurgique d'Aubrives et Villefrupt ; la Clouterie et Tréfilerie des Flandres ; Felten & Guillaume Carlswerk ; Brohltal ; l'Eschweiler Bergwerks-Verein ; les Charbonnages de Helchteren et Zolder ; la Belgo-Mineira ; la Ferro Brasileiro ; Tamet.

Je rappellerai encore le rôle qu'il a joué, après Emile Mayrisch, dans l'Entente Internationale de l'Acier qu'il présida pendant de

nombreuses années avec une compétence et une autorité exemplaire, ayant été, à chaque échéance annuelle, sollicité à nouveau par ses pairs étrangers.

Ses qualités de caractère et de cœur donnaient à sa personnalité un relief des plus attachants. D'une intelligence supérieure, son bon sens proverbial lui faisait dégager les facteurs essentiels du fatras des détails. Il était juste, aussi, de cette justice sereine qui s'élève au-dessus des conflits. Sa bonté lui faisait considérer le côté social de son rôle comme un apostolat. Tous ceux qui furent ses collaborateurs, depuis l'ouvrier dont il avait été le chef direct au temps de ses premières armes à Dudelange, jusqu'à ceux qui se sont trouvés, plus tard, à ses côtés, connaissent l'importance primordiale qu'il attachait au bien-être de son personnel. Si notre pays se trouve aujourd'hui, à ce sujet, en tête du progrès, s'il a pu se redresser dans un effort presque miraculeux après les destructions de la guerre, si l'aisance généralisée dont bénéficie sa population fait l'admiration de tous les étrangers, c'est pour une bonne part aux créations techniques et aux conceptions sociales larges et généreuses des grands chefs Emile Mayrisch, Gaston Barbanson et Aloyse Meyer qu'il le doit.

Durant la grande tourmente dont l'Europe sort à peine et qui coûta tant de pleurs et de sang à tant de ses concitoyens, il se dépensa sans compter, opposant sa puissante carrure aux forces du mal. Bon nombre de ceux qui s'inclinent aujourd'hui devant ce cercueil, lui auront dû d'échapper au pire des destins. Que la reconnaissance leur reste vive au cœur et qu'ils ne perdent jamais le souvenir de cet homme qui n'hésitait pas à sacrifier ses plus purs sentiments dans un but supérieur d'humanité.

Les honneurs ne lui firent pas défaut. Resté très simple jusqu'au faite de sa carrière, il les appréciait surtout en raison du prestige qu'en retirait la Société qu'il servait. En dehors des distinctions multiples dans les Ordres nationaux, il avait été promu D^r h. c. de l'École Polytechnique d'Aix-la-Chapelle où il avait fait ses études, D^r h. c. de l'École Nationale des Mines et de la Métallurgie d'Ouro-Preto, au Brésil, et s'était vu attribuer la Bessemer Gold Medal qui représente la plus haute distinction décernée par l'Iron and Steel Institute britannique aux métallurgistes les plus méritants du monde.

Qu'il me soit permis de présenter, au nom de tout le personnel d'Arbed-Columeta, de leurs filiales et participations, à Madame Meyer et à ses enfants, l'expression de l'immense part que nous prenons au chagrin qui les accable. L'unanimité de la peine que nous ressentons est le gage de sa réalité profonde.

Aloyse Meyer n'est plus. Pour moi qui, pendant plus de 40 ans, ai vécu presque sans interruption à ses côtés, connaissant les mêmes espoirs, les mêmes anxiétés, les mêmes joies aussi, le déchirement est inexprimable. C'est le meilleur

leur guide, le meilleur ami que je perds; c'est un guide irremplaçable, un ami fidèle, loyal et dévoué que nous perdons tous. Une lumière s'est éteinte, mais ce n'est que dans l'éblouissement du jour, car elle continuera de briller dans l'ombre de nos cœurs fidèles.»

Discours prononcé par M. Alex Werné, Président de la Délégation Centrale des Employés d'Arbed et de Columeta:

«Une grande figure luxembourgeoise vient de s'éteindre. — Quand dans la journée de dimanche se répandit parmi la population la triste nouvelle de la disparition d'Aloyse Meyer, ce fut une consternation générale. Depuis quelque temps, les employés des Aciéries Réunies Burbach-Eich-Dudelange savaient qu'un mal cruel et sournois affligeait leur chef. Mais nous pensions tous que ce corps robuste, pareil aux chênes géants de nos Ardennes, qui bravent vents et tempêtes, saurait résister aux attaques du mal. Hélas, la mort, ce spectre hideux qui nous suit côte à côte, l'a terrassé. Aloyse Meyer, le Président du Conseil d'Administration de l'Arbed, nous a quittés à tout jamais.

C'est le cœur serré par une étreinte douloureuse, qu'au nom du personnel-employé de l'Arbed je viens rendre un sublime et dernier hommage à la mémoire de celui qui fut un grand capitaine d'industrie, un travailleur intelligent et assidu, un chef indulgent, un cœur généreux.

Aloyse Meyer est né à Clervaux, le 31 octobre 1883. Après de brillantes études à l'École Polytechnique d'Aix-la-Chapelle, d'où il est sorti ingénieur diplômé en 1903, il entra le 1^{er} octobre 1903 à l'usine de Dudelange comme ingénieur au bureau des Constructions.

Doué de ces qualités d'énergie, de ténacité, d'endurance au travail inhérentes à ceux qui viennent de cette terre ardennaise luxembourgeoise, il a su attirer sur lui l'attention de son chef Emile Mayrisch, qui lui confia à un âge précoce le poste de Directeur de l'usine de Dudelange. Son ascension à des postes plus élevés fut continue. Le 6 avril 1918 le voit comme Directeur technique à l'Administration Centrale de l'Arbed.

Organisateur né, doué d'une intelligence éclairée, ne craignant aucune difficulté, il a de suite contribué largement à la réorganisation de notre industrie nationale, et chaque jour amenait de nouveaux succès. Le 21 juin 1920, Aloyse Meyer est nommé Directeur Général de l'Arbed. A 37 ans, il se trouve donc en tête d'une des plus grandes industries sidérurgiques. Des voix plus qualifiées que la mienne ont relevé ou relèveront ses mérites dans l'intérêt des multiples sociétés nationales et mondiales qui, en raison de ses aptitudes, se sont garanti sa précieuse collaboration ou lui ont confié un poste de direction.

Les mérites de ce travailleur acharné n'ont pas échappé aux pouvoirs publics, témoins ces

multiples distinctions honorifiques nationales et de pays étrangers qui lui ont été décernées. Ce serait porter atteinte à la modestie légendaire du cher disparu, si nous nous mettions à les énumérer.

Après la mort de Gaston Barbanson, Aloyse Meyer fut appelé, le 25 avril 1947, au poste de Président du Conseil d'Administration de l'Arbed, poste qu'il occupa jusqu'au terme final; il a donc consacré 48 ans de sa vie à un labeur incessant dans l'intérêt de l'Arbed. Si 48 ans de travail auprès d'une même Société constituent un acte auquel nous devons rendre hommage, combien plus méritoire est l'effort de celui qui, à un labeur de 48 années, a dû associer en des moments difficiles et critiques la responsabilité de la direction d'une des plus grandes entreprises et la sauvegarde des intérêts d'un personnel qui lui était confié. Pendant les durs moments de l'occupation brutale de notre cher pays par un ennemi sans scrupules, n'est-ce pas Aloyse Meyer qui a su freiner l'ardeur des directeurs allemands dont nous avons été gratifiés; n'est-ce pas lui qui a su intervenir dans l'intérêt de nombreux employés frappés d'une interdiction de travail et de séjour par l'occupant; n'est-ce pas à lui que nous le devons d'avoir vu travailler la population laborieuse de l'Arbed sans avoir à craindre un déplacement au delà de nos frontières; n'est-ce pas lui avec son Conseil d'Administration qui, au retour de nos déportés politiques, a généreusement secouru les rescapés de l'enfer allemand, les mettant ainsi à l'abri des premiers soucis matériels? La façon dont Aloyse Meyer s'est acquitté de cette mission périlleuse, son secours généreux apporté au soulagement de tant de souffrances, n'ont pas toujours été compris. Sous une indifférence apparente, son cœur d'or saignait devant l'incompréhension volontaire et systématique d'une partie de ses concitoyens. Tous les employés, tous les hommes de bonne volonté l'ont compris et ne l'oublieront jamais.

Aloyse Meyer était non seulement le chef suprême de l'Arbed, juste et prévenant à l'égard de ses subordonnés, mais aussi son premier employé prêchant à tous l'exemple du devoir. Au poste élevé qu'il a occupé, il a aidé à créer le bien-être; malgré le souci des intérêts bien légitimes qu'il avait à défendre, il n'a pas perdu de vue ses obligations sociales. Il a contribué à créer et à développer nos Caisses de Prévoyance bien longtemps avant que le Gouvernement n'en ait reconnu le besoin et l'utilité. Il était pour nous un grand homme de bien qui avait fait sien l'esprit social de notre vénéré Emile Mayrisch.

Dans le monde d'après-guerre, où le matérialisme domine, où la soif de l'or dépasse toute mesure, où dans les pays environnants nous voyons les conflits sociaux se multiplier d'une façon effrayante, si le Luxembourg est une île de repos au milieu d'une mer houleuse, n'est-ce pas à l'esprit social du premier employé de l'Arbed que nous le devons pour une grande part?

Et si, dans l'enceinte de ce palais de l'Arbed, on entendait parfois les mots de « Papa Meyer », dans ce mot se reflétait le respect, l'admiration, la vénération et la reconnaissance de ses subordonnés.

Sous une écorce parfois rude il cachait un cœur d'or, il était bon et généreux envers tous; enfant du peuple, il aimait l'humanité. Tel est le travailleur acharné, l'ingénieur d'élite, le chef indulgent, l'homme de bien, le sympathique Luxembourgeois, qu'un sort aveugle et cruel a arraché à l'amour des siens et à l'Arbed, au moment où, mûri par une longue expérience, il nous aurait été si nécessaire dans un monde en déroute sociale et économique.

Le personnel-employé de l'Arbed, dans un esprit de reconnaissance et de sympathie, adresse à Madame Meyer et à ses enfants ses sentiments de profonde compassion. Puisse le témoignage muet de cette innombrable assistance être pour vous un baume consolateur dans la douleur qui vous a frappés.

Nous nous associons au deuil de l'Arbed et de ses dirigeants, nous nous inclinons respectueusement devant les restes mortels de notre Président et rendons hommage à un grand Luxembourgeois.

Président vénéré, l'esprit de bonne entente que vous avez su faire rayonner entre le personnel de la Société et la Direction, est le gage certain que votre travail n'a pas été vain et que vous ne serez jamais oublié. »

M. Nic. Mannes, Vice-Président de la délégation centrale des divisions d'Arbed, parla au nom des ouvriers des différentes usines de l'Arbed. En langue luxembourgeoise, il fêta la compréhension que les délégations ouvrières rencontrèrent dans leurs pourparlers avec le Président Meyer, de la collaboration étroite et fructueuse qui existait entre la Direction générale et les ouvriers grâce au chef vénéré devant la dépouille mortelle duquel ils s'inclinaient et dont ils désiraient inscrire le nom en lettres d'or dans les Annales de l'Arbed.

Discours prononcé par M. Max Lambert, Vice-Président de la Chambre de Commerce;

« La Chambre de Commerce est plongée dans un deuil profond.

Elle vient de perdre celui qui d'une main sûre et ferme a dirigé ses destinées pendant plus d'un quart de siècle. C'est en 1925, quand la loi sur les Chambres Professionnelles établissait cette institution centenaire sur une base élective, que la confiance unanime de ses pairs appela Monsieur Aloyse Meyer à la Présidence de la Chambre. Depuis lors, à chaque élection et sans interruption jusqu'à ce jour, ce mandat fut renouvelé à l'unanimité. Tous nos membres n'avaient-ils pas, en effet, senti instinctivement qu'en la personne du défunt ils avaient la chance d'avoir trouvé un chef incomparable qui in-

carnait l'esprit même dont doit s'inspirer un organisme aussi complexe que la Chambre de Commerce, où presque tous les intérêts de l'économie libre du pays sont représentés et s'entrecroisent.

Tous ceux qui ont eu le plaisir d'assister aux débats de notre Chambre sous la présidence de Monsieur Aloyse Meyer ont été constamment frappés de l'incroyable facilité et de l'instinct sûr avec lesquels il arrivait précisément à concilier tous ces intérêts épars, voire opposés, ceci toujours dans un intérêt général et même national, grâce à son don exceptionnel de ramener les controverses les plus compliquées à quelque principe simple et essentiel.

Il y a deux ans, Monsieur Meyer put faire valoir avec une légitime satisfaction l'œuvre accomplie par notre Chambre au cours de sa carrière plus que centenaire. Il ne manqua pas de souligner la part prépondérante prise par la Chambre non pas seulement dans la réglementation moderne de tous les problèmes touchant les classes moyennes, mais également, sur un plan plus général, dans l'évolution de notre législation en tant qu'elle était appelée à s'adapter au prodigieux développement des forces productives du pays. Qu'il me soit permis, en ces moments douloureux, d'observer que l'exposé fait par le Président à l'occasion du centenaire présenta une grave lacune, celle de passer sous silence les mérites qui revenaient dans cette œuvre à la personne même du Président, dont l'influence d'ailleurs débordait largement au delà des limites de notre pays. Elle s'exerçait très efficacement entre autres dans certaines réunions internationales, placées aujourd'hui devant les plus graves problèmes, comme aussi au sein même de la Chambre de Commerce Internationale, qui perd en Monsieur Aloyse Meyer un de ses animateurs de la première heure et un membre agissant de son Comité Exécutif.

Cette influence, dans l'ordre international, découlait de trois qualités éminentes: compétence, autorité, sagesse.

Sa compétence, essentiellement, visait très large. Ainsi l'homme qui dirigeait l'une des plus vastes entreprises de l'Europe, trouvait le temps de se pencher avec passion et compréhension sur tous les problèmes touchant de près ou de loin à l'économie. Il s'engageait de toutes ses forces à préserver son pays des menaces que comporterait la monoindustrialisation, et les soucis du commerce de gros et de détail lui tenaient particulièrement à cœur. Fils d'un tanneur, gendre d'un fabricant de tabacs, il était conscient également des préoccupations de la petite et de la moyenne industrie.

Cette compétence s'appuyait sur une autorité incontestée. Tout le monde sentait instinctivement que, sans effort et guidé par un merveilleux bon sens, il voyait aussi juste que loin et qu'avec cette claire intelligence marchait de pair un caractère à toute épreuve. Chaque mot de ses

lèvres avait son poids, alors qu'on le savait rebelle à toutes paroles inutiles. Ainsi, tout naturellement et presque spontanément, la confiance se formait autour de ce chef, dont l'esprit subtil mais droit méprisait toutes espèces de finasserie et d'astuce.

Compétence et autorité trouvaient leur complément et même leur dominante dans la sagesse. Aloyse Meyer possédait à un degré rare le génie du sens commun qui lui permettait infailliblement de trouver dans les discussions apparemment inextricables la solution appropriée, dans le sens du juste milieu et de la conciliation de tous les intérêts légitimes. Là résidait sa vertu maîtresse.

Au delà de toutes ces qualités qui, poussées à l'extrême, font le grand chef, les membres de la Chambre de Commerce ne pouvaient pas cependant ne pas entrevoir, ni même sentir de près ses qualités humaines proprement dites, dont le trait le plus saillant peut-être était la bonté. Ce fils des Ardennes, qui prenait un plaisir extrême à rappeler les souvenirs d'une rude enfance et qui se comparait volontiers aux chênes rugueux de ses montagnes, possédait véritablement un cœur d'or. Et c'est même ce cœur d'or qui dominait tout l'être. En vain essayait-il de le cacher sous un air parfois dur, son regard, qui avait quelque chose d'enveloppant à force de cordialité, ne pouvait tromper aucun de ceux qui l'approchaient de près, ses amis, ses connaissances, ses collaborateurs surtout, fussent-ils ouvriers ou dirigeants. En toute circonstance, pour ainsi dire gracieusement, un certain contact humain s'établissait autour de sa personne, malgré et à cause presque de son apparente rudesse.

Homme au goût simple et solide, il ne pouvait subir en aucune sorte l'attrait malsain du luxe. C'est que la richesse, à ses yeux, n'avait d'autre valeur que de répandre la joie autour de lui et de sécher les larmes. Aucun malheureux ne s'est jamais adressé en vain à sa générosité. Celle-ci, à l'heure qu'il est, a déjà commencé par être légendaire. A côté de la grandiose œuvre sociale accomplie par lui à travers les entreprises qu'il dirigeait, Aloyse Meyer s'est érigé un monument invisible sans doute mais non moins impérissable, grâce aux innombrables douceurs, petites et grandes, distribuées largement autour de lui à son prochain, du plus élevé au plus misérable. Sans le savoir sans doute, le défunt fut, de tout temps, un véritable bienfaiteur, au sens strict du mot. La Chambre de Commerce tient à relever tout spécialement cette profonde humanité du défunt, alors qu'elle connaît tant de raisons d'ordre professionnel et autres à être fière du Président qui vient de la quitter.

C'est avec une douleur à peine contenue que je me permets, au nom de toute la Chambre de Commerce et en mon nom personnel, de dire à toute la famille combien nous pleurons avec elle le cher et vénérable disparu qui, aux côtés de la plus dévouée des épouses, avait fini par trou-

ver les joies les plus pures de la vie dans l'art d'être grand-père. La part émue que le pays entier prend à son deuil puisse-t-elle adoucir la dureté de l'épreuve qu'ils ont à traverser.»

Entretemps, le cortège s'était formé et traversa au son de marches funèbres l'avenue de la Liberté, le Boulevard Royal et l'avenue de la Porte-Neuve que borda une foule recueillie. Y participèrent une centaine de délégations et sociétés avec leurs drapeaux, coupées par les porteurs des nombreuses couronnes et gerbes de fleurs venues de tous les pays du monde. Vers 15 heures 10, la dépouille mortelle quitta le Palais de l'Arbed. Le corbillard qu'entourèrent les membres du Conseil d'Administration, MM. Félix Chomé, Charles Schneider, Edmond Muller-Tesch, Willy de Munck, Albert Ziane et Jean-Baptiste Henckes, était orné des couronnes de fleurs de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxem-

bourg, de la Maison Schneider-Creusot, du Collège des Commissaires, de la Direction Générale et de l'Administration Centrale de l'Arbed. Il fut précédé du Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, faisant fonction d'officier de l'Etat civil pour l'enterrement civil. Suivirent la famille du défunt, le Représentant de la Cour Grand-Ducale, les Présidents de la Chambre des Députés et du Conseil d'Etat, les membres du Corps Diplomatique, du Gouvernement; des Chambres de Commerce luxembourgeoise et internationale, les Présidents de l'Association des Ingénieurs, des Chambres Professionnelles, etc.

Au Cimetière Notre-Dame où devait avoir lieu l'inhumation, le cercueil fut posé devant l'entrée principale et tandis que la musique des ouvriers mineurs d'Esch-sur-Alzette joua des marches funèbres, M. le Grand Maréchal de la Cour, suivi des personnalités officielles, rendit un dernier hommage au Président défunt.

Le Centenaire des Timbres-Poste Luxembourgeois (CENTILUX)

Pour commémorer le Centenaire du premier timbre-poste luxembourgeois, la Fédération des Sociétés Philatéliques du Grand-Duché de Luxembourg (F.S.P.L.) organisa du 24 mai au 4 juin 1952, avec le concours de l'Administration des P. T. T. et sous les auspices de la Fédération Internationale de Philatélie (F. I. P.) aux halles municipales d'exposition à Luxembourg-Limpertsberg une Exposition Philatélique Internationale dénommée CENTILUX.

Ce fut en effet le 11 septembre 1852 que les premiers timbres-poste furent mis en circulation au Grand-Duché de Luxembourg. Les pays voisins, la France, la Belgique et la Prusse, avaient devancé le Luxembourg dans l'introduction de ce moyen d'affranchissement qui a son origine en Grande-Bretagne, où il fut employé pour la première fois le 6 mai 1840. La Suisse et le Brésil l'introduisirent chez eux en 1843, les U. S. A. en 1846, l'Ile de Saint-Maurice en 1847, la France et la Belgique en 1849 et la Prusse en 1850.

Les premiers timbres-poste du Grand-Duché étaient gravés à l'effigie de Guillaume III, Roi de Hollande, Grand-Duc de Luxembourg, et étaient considérés à l'époque comme des chefs-d'œuvre de l'art graphique.

A l'Exposition Centilux furent admis les timbres-poste de toutes espèces, les timbres de journaux et de service, les chiffres-taxe, télégraphes, entiers postaux, carnets, timbres et vignettes d'aviation, timbres locaux, d'offices privés, fiscaux utilisés postalement, les essais, épreuves de luxe et toutes vignettes postales, les marques et oblitérations postales, les ouvrages

sur la philatélie, les journaux philatéliques, les appareils servant à la fabrication de timbres et les procédés pour en combattre la contrefaçon, les ouvrages, gravures traitant des moyens anciens de transport des correspondances, les documents d'Etat, les collections officielles et d'ateliers d'Etat ou privés.

Centilux compta finalement 270 exposants et 41 administrations et imprimeries de timbres-poste. Le volume de l'exposition fut évalué à plus de 1000 cadres et la valeur des collections exposées dépassa 350 millions de francs luxembourgeois. La grande salle et la première galerie furent réservées aux collections privées et au salon d'honneur l'on put admirer entre autres la magnifique collection de S. M. la Reine de Grande-Bretagne et de S. Em. le Cardinal F. Spellman de New-York. Les administrations et les imprimeries furent groupées à la deuxième galerie. Le fond de la halle, orné des emblèmes de Centilux et des drapeaux des pays représentés, fut occupé par la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, exposant jubilaire.

L'exposition fut dotée de dons d'honneur, notamment de Grands Prix, offerts par S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, par S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, par la Municipalité de Luxembourg et par M. Emile Raus, Conseiller d'Etat et Directeur de l'Administration des P. T. T. Ces Grands Prix, avec des Médailles d'Or, en Vermeil, d'Argent, de Bronze et d'autres objets d'art, devaient être remis aux lauréats de l'Exposition Centilux par un jury international à la clôture de l'exposition.

A l'occasion et pendant la durée de Centilux, l'Administration des P. T. T. du Grand-Duché mit en vente deux séries de timbres-poste; une première série d'usage courant composée de deux vignettes tirées en taille douce en deux couleurs. Ces figurines reproduisirent les deux premiers timbres-poste luxembourgeois à l'effigie du Roi-Grand-Duc Guillaume III. La seconde série de poste aérienne était composée de quatre timbres à sujet unique, imprimés en héliogravure, représentant le premier et l'actuel timbre-poste luxembourgeois d'usage courant, soit à l'effigie de Guillaume III et de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse Charlotte. Afin d'assurer la vente de ces timbres, un bureau de poste temporaire fonctionna dans l'enceinte de l'exposition. Ce bureau était doté de deux cachets oblitérants, un timbre à date et un cachet muet à trois cercles, semblable à celui employé pour l'oblitération des premiers timbres-poste. Le Comité d'Organisation de Centilux de son côté avait édité une gamme de quatre brochures contenant notamment le règlement de la F. I. P., le règlement particulier de Centilux, la classification, des articles techniques et des articles à essence touristique sur le Grand-Duché de Luxembourg, des renseignements intéressants les exposants et les visiteurs.

Inauguration de l'Exposition.

Samedi, 24 mai, eut lieu l'inauguration solennelle de Centilux en présence de nombreuses personnalités, dont nous citons notamment les membres du Corps Diplomatique accrédité à Luxembourg, M. Roger Duchet, Ministre des P. T. T. de la République Française, M. Hans Schubert, Ministre des P. T. T. de la République fédérale allemande, M. Ruland, Ministre des Communications de la Sarre, Sir J. Wilson, Délégué personnel de S. M. la Reine de Grande-Bretagne, Sir Frank Gloden, Représentant du Ministère des P. T. T. de Grande-Bretagne, S. Exc. M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des P. T. T., M. Nicolas Biever, Ministre du Travail, S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur du Diocèse de Luxembourg, le Colonel Aloyse Jacoby, Chef d'Etat-Major de l'Armée, M. Georges Reuter, Echevin de la Ville de Luxembourg, les chefs des administrations publiques, M. E. Friedrich (Suisse), Président de la F. I. P., les membres du Comité de la F. I. P. et de la F. S. P. L., ayant à leur tête le Président, M. Louis Teisen.

A 11 heures précises, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg arrivèrent avec Leur suite à l'exposition. Après l'exécution du « Wilhelmus » par la Musique de la Garde, une fillette remit un magnifique arrangement de fleurs à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Qui Se fit présenter les notabilités étrangères et

luxembourgeoises. Une allocution de bienvenue fut prononcée par M. Louis Teisen, et Leurs Altesses Royales visitèrent ensuite l'exposition sous la conduite de MM. Emile Raus, Directeur des P. T. T., Bernard Wolff et Louis Teisen, respectivement Président d'Honneur et Président de la F. S. P. L., et Carlo Thill, Vice-Président du Comité d'Organisation.

Les Membres du Congrès de l'Union Postale en visite à Luxembourg.

Le même jour, les représentants de la F. I. P. et des différentes fédérations philatéliques nationales se réunirent au cours d'un dîner au Restaurant du Commerce.

Dimanche, 25 mai, un train spécial amena à Luxembourg environ 400 délégués de 92 pays, ayant participé au Congrès de l'Union Postale Universelle qui tenait ses assises à Bruxelles. Le même jour, le corps des agents des P. T. T. du Luxembourg visitèrent Centilux et furent reçus par leur Directeur, M. Emile Raus. Le soir, vers 19 heures, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, offrit une réception aux personnalités et hôtes étrangers du Congrès de l'Union Postale dans les salons du Casino de Luxembourg et à 21 heures, un grand concert symphonique donné par l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, eut lieu à la grande salle du Cercle Municipal.

En dehors d'une affluence considérable de visiteurs durant toute la durée de l'exposition, notons encore les visites guidées des écoles primaires et des établissements d'enseignement moyen de la Ville.

Mardi, 27 mai, les hôtes étrangers de Centilux entreprirent une excursion dans le pays; au cours de leur randonnée ils visitèrent spécialement les centres touristiques de Vianden et de Diekirch. Le lendemain, ils rendirent visite au Musée National et à la Manufacture de Tabacs Heintz van Landewyck. Dans le courant de la semaine, les hôtes de Centilux se rendirent encore aux bords de la Moselle et ils furent reçus à l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat. Le cycle des visites se clôtura par un déplacement à l'Usine ARBED de Dudelange et aux nouveaux laminoirs.

Samedi, 31 mai, la Municipalité de la Capitale reçut dans le péristyle de l'Hôtel de Ville les hôtes et officiels de Centilux. Le Bourgmestre, ayant à ses côtés les membres du Collège échevinal, prononça le discours de circonstance, à la suite duquel prirent encore la parole M. Louis Teisen, Président du Comité d'Organisation de Centilux, M. Fulpius (Genève), Président du Jury international, et Sir J. Wilson (Grande-Bretagne).

Au cours de l'après-midi, un hélicoptère, venant de Strasbourg, atterrit sur la grande place devant la halle d'exposition et fut chargé du courrier spécial destiné à l'exposition philatélique

de Strasbourg. Après oblitération du courrier à Strasbourg, l'hélicoptère s'en retourna à Luxembourg dans le courant du dimanche de Pentecôte, salué par une foule de curieux.

Lundi de la Pentecôte, 2 juin, eut lieu la « Journée des Philatélistes ». A cette réunion prirent part les collectionneurs étrangers et luxembourgeois, les hôtes de Centilux, les membres du Jury et les Commissaires internationaux. M. le Président Louis Teisen souhaita la bienvenue aux délégués et décerna ensuite la plaquette d'honneur de Centilux à différentes personnalités. M. Francis Rhein (U.S.A.) présenta un aperçu succinct sur l'activité du Luxembourg Philatelic Study Club en Amérique. Suivirent des allocutions de MM. B. Wolff, Président d'Honneur de la F.S.P.L., et Dr Fulpius, ainsi qu'un exposé de M. Meerwald sur la confection des timbres-poste.

La cérémonie de clôture.

Mardi, 3 juin, eut lieu dans les salons de l'Hôtel Brasseur, au cours d'un dîner de gala, la cérémonie de clôture suivie de la distribution des prix. A cette cérémonie de clôture prirent part les membres du Corps Diplomatique, S. Exc. M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, M. Emile Raus, Directeur des P.T.T., M. E. Friedrich, Président de la F.I.P., les représentants des

fédérations timbrophiles, les membres du Jury, les Commissaires internationaux de Centilux, le Comité d'Organisation, les exposants, collectionneurs et donateurs. Au dessert, M. Emile Raus prit en premier lieu la parole pour retracer le succès remporté par Centilux et pour remercier tous ceux qui avaient prêté leur concours tant apprécié à l'exposition, notamment les Administrations des P.T.T. des 41 pays représentés.

S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg, porta un toast à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et à l'Administration des P.T.T. du Grand-Duché.

Au nom de la F.S.P.L., M. Louis Teisen prononça une allocution de remerciement, paroles auxquelles se rallièrent M. E. Friedrich, Président de la F.I.P., et M. Carlo Thill, Vice-Président du Comité d'Organisation de Centilux.

Le Président du Jury, M. le Dr Fulpius, donna ensuite connaissance du palmarès des prix décernés par ce collège. Relevons à ce sujet que le Grand Prix de l'Exposition devint l'apanage de M. E. Wiedemann, de Bâle, pour sa sélection d'une collection spécialisée des pays classiques d'Europe. Le Grand Prix International revint à M. Klep van Velthoven, de Bruxelles, pour sa présentation U.S.A. et Etats Confédérés. En outre, le Jury décerna un Grand Prix à M. E. de Ghistelles, de Luxembourg, et à M. J. Diemer, de Strasbourg. En outre des Médailles et Plaquettes d'honneur avec objets d'art furent attribuées à de nombreux exposants pour leurs collections et présentations impeccables.

L'Athénée Grand-Ducal honore la Mémoire des Professeurs et Elèves morts pour la Patrie

S. A. R. le Prince de Luxembourg inaugure la stèle commémorative.

Samedi, le 14 juin 1952, l'Athénée Grand-Ducal de Luxembourg honora la mémoire des professeurs et élèves morts pour la Patrie durant la tourmente 1940-1945.

A 9 heures 30, un Requiem solennel fut chanté en l'Eglise Cathédrale par l'aumônier de l'établissement, M. le Prof. Nicolas Majerus, Chanoine honoraire de la Cathédrale. Au service religieux assistèrent Mgr. Alfred Mille, Vicaire Général, Protonotaire de S. S. le Pape Pie XII, de même que le corps des professeurs et les élèves de l'Athénée.

Après le service religieux, de nombreuses personnalités, les professeurs et élèves de l'Athénée et les parents des défunts s'assemblèrent dans le hall de l'école. A 10 heures 30, S. A. R. Mgr. le Prince de Luxembourg arriva, accompagné de S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Ma-

réchal de la Cour, Président de l'Œuvre des Pupilles de la Nation, dans le préau central de l'établissement où il fut reçu et salué par le Directeur de l'Athénée, M. Jean-Pierre Stein, et une délégation du corps enseignant. La chorale scolaire entonna le « Wilhelmus » et S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg prit place dans le hall devant la stèle commémorative, voilée d'un drapeau tricolore. Parmi les invités d'honneur de l'Athénée Grand-Ducal il convient de noter S. Exc. M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Victor Bodson, Ministre de la Justice et des Travaux Publics, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, Mgr. Alfred Mille, Vicaire Général, représentant S. Exc. Mgr. l'Evêque de Luxembourg, le Colonel Aloyse

Jacoby, Chef d'Etat-Major de l'Armée, M. le Député Nicolas Margue, ancien Ministre de l'Education Nationale, M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, et MM. les Echevins de la Capitale, MM. Pierre Winter et Edouard Probst, respectivement Conseiller et Attaché au Ministère de l'Education Nationale, le Collège des Curateurs, les Directeurs honoraires et les Directeurs des établissements d'enseignement moyen, les professeurs de l'Athénée, les représentants des mouvements de résistance, des Anciens Combattants et les membres des familles des défunts.

Le discours de M. le Directeur J.-P. Stein.

Après que la chorale eut exécuté l'hymne « Ceux qui pieusement ... », M. le Directeur Jean-Pierre Stein prononça le discours suivant :

« Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Chers Elèves,

L'Athénée de Luxembourg revêt aujourd'hui les suprêmes honneurs que confère la présence de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince et des premières autorités religieuses, civiles et militaires du pays.

Cette journée du 14 juin vouée au souvenir et à la gloire de nos morts s'inscrit dans les annales de notre antique école parmi les dates les plus mémorables.

Aux hautes personnalités qui nous ont fait l'honneur de venir rehausser cette cérémonie, nous exprimons respectueusement toute notre gratitude et nous leur souhaitons la bienvenue dans cette maison qui, jadis, fut celle de beaucoup d'entre elles.

Altesse Royale,

Au cours de sa longue existence, l'Athénée de Luxembourg a eu à différentes occasions l'insigne honneur et la joie patriotique d'accueillir nos souverains dans ses murs vénérables; jamais il n'a ressenti une plus vive émotion qu'à la nouvelle de Votre participation à cette inauguration. C'est que Votre Haute Présence marque cette union indéfectible, forgée aux jours douloureux de l'occupation, entre la maison grand-ducale et la grande famille de l'Athénée. Elle nous apparaît comme la consécration solennelle de tous les sentiments qui se fondaient dans l'âme de nos héros pour l'élever à la hauteur des sublimes sacrifices.

Monseigneur l'Evêque-Coadjuteur, retenu pour des raisons de santé, a bien voulu déléguer Monseigneur Alfred Mille, Vicaire général, pour assister ce matin à la messe commémorative et donner la bénédiction à notre Monument aux Morts. Nous remercions bien vivement N. N. S. S. Lommel et Mille.

Au cours de cette cérémonie, S. Exc. M. le Ministre de l'Education Nationale, ancien pro-

fesseur de l'Athénée, devait prendre la parole pour associer le gouvernement à l'hommage que nous rendons aujourd'hui aux victimes de la dernière guerre. Malheureusement, des circonstances spéciales viennent d'empêcher M. le Ministre Frieden d'assister à cette cérémonie. Mais il a tenu à transmettre son message par la voix de son représentant, M. le Conseiller Pierre Winter. Nous lui en exprimons notre reconnaissance particulière.

Un autre devoir de gratitude m'incombe. C'est de remercier, au nom de ces morts, tous ceux qui, par leur art et leur assistance, ont contribué à l'érection du mémorial et à la distinction de cette cérémonie.

Nous nous inclinons respectueusement devant les parents de nos héros défunts dont l'Athénée se fait un devoir de célébrer la grandeur et d'honorer la mémoire.

Soixante-sept noms sont gravés dans le schiste de ce mémorial: deux professeurs, soixante-cinq élèves, auxquels il faut, hélas! ajouter un nombre encore imprécis de disparus.

Ce glorieux martyrologe constitue comme le raccourci de tous les hérosismes et de tous les sacrifices de notre jeunesse.

Consoler ceux qui les pleurent est impossible. La douleur ne s'apaise ni par voix de raison, ni par voix de décret. Mais je leur demande de penser, avec nous, non seulement à la mort de ceux qui ne sont plus, mais aussi à la vertu dont ils nous ont transmis le glorieux exemple et dont ils avaient puisé la vivifiante force dans l'éducation familiale et les enseignements de notre Ecole.

Cette plaque, qui commémore leur sacrifice, porte en exergue le vers d'Horace: *Virtus ... intaminatis fulget honoribus*. « Leur vertu est brillante d'honneurs dont rien ne saurait ternir l'éclat. » Quoi de plus pur, en effet, et de plus éclatant que la vertu de ces jeunes héros qui ont fait à la patrie le sacrifice d'une vie toute charmée encore de rêves et riche des plus hautes promesses! Ils ont suivi l'appel et l'élan de cette « vertu », de cette essentielle excellence de l'homme avant même que l'homme en eux eût pu s'épanouir, et rien ne saurait émouvoir d'une plus orgueilleuse ferveur que la transparence même de leur dévouement entier. Leur sang aura coulé comme l'offrande d'une riche promesse et le gage d'un serment solennel. Don sublime par lequel était signifié au monde que le Luxembourg restait fidèle à son destin.

Aussi l'on comprendra que notre hommage s'adresse tout d'abord à ceux qui sont morts face au peloton d'exécution, qui ont péri dans les géôles ennemies et les maudits camps d'extermination, qui sont tombés dans les combats clandestins de la libération. Mais de ceux-là encore qui sont morts sur les lointains champs de bataille ou en captivité, sous l'uniforme qu'ils haïssaient plus que tout au monde, la vertu ne saurait être ternie. Leur destin fut tragique, fait

de déchirement et de désespoir. L'injuste sort ne leur aura pas permis de se soustraire à la contrainte hideuse. Qui saura jamais les vertiges terribles où leur décision se débattait? Avec noblesse et la mort dans l'âme, stoïquement, ils ont accepté de succomber en victimes alors que l'héroïsme les exaltait eux aussi. Vers eux aussi s'élève notre pieux, notre douloureux hommage.

Leur vertu — *repulsae nescia sordidae* — reste brillante — *intaminata*.

L'Athénée unit dans un même sentiment de reconnaissance et de fierté tous ses professeurs et élèves. Tous ont rivalisé d'ardeur et de foi, tous méritent notre suprême respect et notre haut amour.

Désormais, les ombres de ces victimes monteront la garde sous ce porche tant de fois franchi. A ceux qui passent, ils diront leur silencieux message de foi, de devoir, d'honneur et d'abnégation. Et au fil des ans, de génération en génération, ce message se transmettra à tous ceux qui, venant dans cette grande maison pour s'abreuver aux sources millénaires de l'humanisme, forgeront l'avenir.

Le sacrifice de nos morts ne peut pas avoir été vain.

C'est à vous, chers élèves, qu'échoit leur héritage lourd de gloire et de devoirs. Vos aînés ont souffert et sont morts, pour que vous puissiez vivre, pour que vous viviez libres.

Ils vous demandent d'être, non seulement dans cette école, mais pendant toute votre vie, des travailleurs disciplinés, courageux, persévérants; des hommes de devoir et d'honneur, respectueux des hautes valeurs morales: vérité, justice, générosité, compréhension; des artisans de la paix et de la prospérité tant nationales que mondiales. En un mot, ils vous demandent d'être des hommes.

Gravez, avec leurs noms, leurs grandes leçons sur le mémorial de votre cœur: le vrai culte des morts est au cœur des vivants.

Que cette pierre votive dédiée « aux Morts de l'Athénée » scelle entre le présent et l'avenir un pacte sacré. Devant cette dalle du souvenir, les jeunes générations viendront renouveler le serment que dans la Grèce antique les éphètes vêtus de la chlamyde et munis de leurs armes allaient prêter dans les temples consacrés aux héros morts pour la patrie.

Quant à vous, martyrs de 1940-1945, dont la mort recèle un sens épique qui nous échappe encore, puissiez-vous être la dernière gerbe de sang répandue, la semence de bonheur de nos enfants, la semence de paix. »

Deux élèves récitèrent le poème de Charles Péguy « Mère, voici vos fils qui se sont tant battus ». Ensuite, S. A. R. Monseigneur le Prince fit tomber le voile tricolore de la dalle, tandis que M. le Professeur Jules Prussen récita, dans un silence impressionnant, les noms des 67 pro-

fesseurs et élèves de l'Athénée morts pour la Patrie.

La dalle commémorative est une plaque de marbre noir portant gravés au centre les noms des victimes; en tête, elle porte de chaque côté les armoiries nationales et l'inscription « Pro Patria 1940-1945 ». En bas est inscrit le vers latin « *Virtus intaminatis fulget honoribus* ». La dalle est l'œuvre du sculpteur Joseph Jungblüt et à la réalisation de l'ensemble du monument ont contribué MM. Hubert Schumacher, Architecte de l'Etat-Directeur, et Jean Schaack, Professeur de dessin à l'Athénée.

Tandis que retentit la « Sonnerie aux Morts », exécutée par des membres de la musique de la Garde grand-ducale, Mgr. Alfred Mille dit les prières de l'Eglise et procéda à la bénédiction du monument. De magnifiques gerbes de fleurs furent déposées par S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Jean-Pierre Stein, Directeur de l'Athénée Grand-Ducal, par les délégués des différentes classes de l'Athénée, les représentants des mouvements de résistance et l'Association des Parents.

Message de M. le Ministre de l'Education Nationale.

Au nom de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, empêché d'assister à la cérémonie commémorative, M. Pierre Winter, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Education Nationale, lut le message suivant:

« Quand un homme vient à mourir, il est de tradition parmi les peuples de civilisation chrétienne qu'on lui creuse sa tombe dans la terre bénite du cimetière, qu'on lui dresse une croix sur laquelle s'inscrit son nom et se perpétue son souvenir. Ainsi s'affirme la continuité et la solidarité des générations, la communauté des vivants et des morts.

Il est, par malheur, des hommes, et souvent des meilleurs, qui disparaissent, retranchés de la cité des vivants et exclus de la cité des morts. Aucun cimetière natal ne les recueille, leur nom ne reluit sur aucune pierre funéraire. Tel a été le sort de ces compatriotes déportés, incarcérés, enrôlés de force, héros et victimes d'une guerre criminelle, dispersés sur les champs de bataille d'Europe ou évanouis dans les chambres à gaz et les crématoires des camps de concentration. Où sont-ils, ces jeunes gens de toutes les professions, où sont-ils, ces jeunes élèves de nos lycées, où sont-ils, ces professeurs et élèves de l'Athénée que la guerre a jetés dans le sombre abîme de la mort?

Tout homme a droit à la sépulture et aux honneurs des derniers adieux. Mais n'est-il pas une sépulture plus honorable, plus glorieuse et plus durable que celle des tombes? Le cœur des hommes, la méditation de nos esprits, la com-

mémoration de nos grands jours de deuil, une journée comme celle-ci, cette cérémonie solennelle rehaussée par la présence d'un prince, soldat de la grande guerre, d'un chef de gouvernement exilé, d'un évêque déporté et de tant de professeurs expatriés ou emprisonnés, cette cérémonie autour d'une dalle funéraire, ne sont-elles pas le plus beau gage de fidélité que nous puissions offrir à la mémoire de ceux qui ne sont pas revenus? Ces noms de deux professeurs exécutés par l'ennemi, cette énumération de jeunes élèves fusillés et torturés jusqu'à la mort par l'implacable fureur des tortionnaires, ne forment-ils pas comme un texte lapidaire, plus riche en leçons que mainte inscription des antiquités grecques et latines, plus noble d'inspiration et plus éloquent que maint passage célèbre de vos grands auteurs classiques!

Que dit cette page d'histoire nationale inscrite dans le marbre béni? Que nous enseigne cette nomenclature humaine? Ne nous dit-elle pas le secret de la noblesse, du courage, de la générosité et de la vertu? La force d'un homme, la valeur d'une idée, la bienfaisance d'une éducation se mesurent au contact de l'épreuve. Quand le 10 mai 1940, la guerre fut portée sur notre territoire, quand, dès août 1940, la terreur se déchaîna sur notre peuple, l'heure des grandes discriminations était venue. Quand la tempête s'abat sur la forêt, la valeur des racines se déclare; la valeur des citoyens et des institutions s'est révélée dans la tourmente de ces années terribles.

Notre peuple a tenu bon; notre jeunesse a résisté. Qu'en était-il de nos étudiants, de cette élite, formée, dit-on, hors de la vie, dans le terrain clôturé des études, dans ces lycées, dans cet Athénée où se prennent les humanités, c'est-à-dire un enseignement orienté vers le passé lointain des Grecs et des Romains, vers des littératures étrangères, les sciences abstraites, internationales. Que peut valoir, se dit-on souvent, le sentiment et la volonté nationale de cette jeunesse nourrie de sève étrangère sans lien avec l'arbre de la nation?

Or, les élèves de nos lycées n'ont pas été moins fidèles, moins courageux, moins patriotes que leurs camarades. Nos professeurs qui enseignent les humanités — et nos élèves qui en reçoivent l'empreinte — ont été un des plus solides remparts contre l'assaut de la barbarie nazie.

Cet enseignement humaniste qui conduit l'esprit aux sources des idées, qui va au passé plus qu'à l'actualité, qui nourrit les esprits d'idées générales plus que de faits concrets, qui habitue l'esprit aux catégories universelles et éveille les cœurs aux vastes pensées et aux plus hautes préoccupations, a fait que, pour nous, la patrie est fondée dans l'universel, dans l'humain. Cet humanisme s'est révélé être le fondement même de notre patriotisme. Si nous aimons tant notre pays: c'est qu'il est une terre des hommes libres,

ennemis de tout esclavage, de tout fanatisme et de tout totalitarisme.

Notre amour du pays, le respect de ses institutions et de ses lois, le patriotisme de notre peuple est ancré, certes, dans les traditions locales, dans une solidarité historique, cimentée par les dures épreuves des deux dernières guerres; mais il est aussi fondé dans les grandes idées, les grands principes, qui constituent notre civilisation occidentale. Si nous sommes Luxembourgeois du fond des cœurs, nous n'en sommes pas moins les bénéficiaires d'un triple patrio- moine grec, romain et chrétien.

Nous devons à la cité grecque, dont vous parlez vos auteurs, le culte de la Raison, de l'Intelligence claire et précise qui, comme un feu dans la nuit, éclaire et réchauffe à la fois; nous lui devons le sens de la mesure, de la sagesse, la *sophrosyné*. Nous pourrions répéter, pour notre compte et dans de plus modestes proportions, les paroles fières que Périclès adressait à ses compatriotes le jour où il commémorait le souvenir des jeunes Athéniens tombés sur le champ de bataille: « Nous savons, disait-il, concilier le goût du beau avec la simplicité et le goût des études avec l'énergie. Les mêmes gens peuvent s'adonner à leurs affaires particulières et à celles de l'Etat. C'est par nous-mêmes que nous décidons des affaires. Pour nous, la parole n'est pas nuisible à l'action... »

Chers élèves, en assimilant la substance de ces textes, vous avez assimilé en même temps la substance d'une grande civilisation que vous avez complétée par la leçon d'une autre civilisation, celle des Romains.

Vous apprenez chaque jour par le truchement des grands textes de la littérature latine le sens romain de l'ordre et de la discipline, le goût de la liberté tempéré par le respect du droit et de l'intérêt public. Mais que serait le prestigieux héritage des anciens sans la suprême consécration que lui a conférée le christianisme? Par une fortune exceptionnelle, notre peuple a pu, le long des siècles, recueillir et assimiler l'empreinte chrétienne, nous avons entendu l'appel des vertus si profondément humaines que sont la bienveillance, la tolérance, le respect des autres, la solidarité et la fraternité!

Forts de cette armature morale et civique, nous avons pu identifier l'amour de la Patrie avec l'amour de ce qui fait l'essence même de la civilisation. Nous avons compris que l'assaut livré à la civilisation chrétienne était en même temps une atteinte à la Patrie — et inversement.

Notre jeunesse des lycées elle aussi a réalisé que la lutte contre l'envahisseur n'était pas seulement une lutte pour un petit territoire, mais que les principes de notre vie entière étaient en jeu; que quiconque méprise et combat les humanités, méprise et combat l'humanité et la Patrie. C'est dans cet esprit que ces jeunes filles et ces jeunes garçons de nos lycées ont relevé, à leur tour, l'insolent défi lancé au monde par la puis-

sante coalition de la sottise, de la méchanceté et de l'inhumanité qu'a été le nazisme allemand. Je ne connais pas de plus belle apologie de notre enseignement et de notre éducation humaniste que ce corps-à-corps quotidien de nos élèves avec les ruses et les menaces, avec les stratagèmes de la séduction et les affolements de la terreur. Honneur à ceux qui ont mené ce combat, honneur surtout à ceux qui ont fait l'immense sacrifice de toute une vie, de ses longs espoirs, de son séduisant avenir.

Ils sont morts, ces braves, leur dépouille mortelle est livrée au néant et à l'oubli, puisque nous n'avons pu les descendre, parmi nos morts, dans l'argile qui nous reçoit tous dans la communion et communauté du cimetière.

Mais nous avons fait mieux: nous avons déposé leur souvenir et leur exemple dans nos cœurs — comme des germes qui lèveront pour les générations futures.

La Journée des Pupilles de la Nation

Sous la présidence d'honneur de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, le Luxembourg fêta le 24 juin 1952 la Journée des Pupilles de la Nation, dont l'œuvre a pour mission de veiller aux intérêts matériels et moraux des enfants des parents morts pour la patrie.

Au Palais à Luxembourg, une délégation de pupilles fut reçue par LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince, avec les membres du Comité-Directeur de l'Œuvre, composé de MM. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, Président, Marcel Engel, Professeur, Secrétaire, M^{me} Schumacher-Wercollier, Professeur, Henri Delvaux, Substitut du Procureur Général d'Etat, Henri Koch, Directeur du Lycée de Garçons d'Esch-s.-Alz., et M^{me} P. Frantzen.

S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononça à Radio-Luxembourg l'allocution suivante:

«Le'w Matbirger!

Ech wende mech haut un e'ch fir de'i Kanner a jong Leit, iwer de'i eist ganzt Vollek d'Momperschäft iwerholl huet, well de Krich se zu Wësen gemât huet. Terribel sin de'i Wonnen, de'i de Krich dem Land a Vollek geschloen huet. De'i eng si materieller, de'i âner moralescher Art. De'i eng hun eis getraff un Hab a Gudd, de'i âner u Leif a Se'il. De'ije'neg awer vun eis, de'i matt am uergsten getraff gu'ewen, ob be'd Art a Weis, si ganz secher de'i, de'i an der Krichskatastroph Papp a Mamm verluer hun.

Fir de materielle Krichsschued erôm gudd ze mâchen, huet onst Vollek eng gro'ussherzig a

Et vous, jeunes gens, qui passez par ces lieux, désormais sacrés, rangez-vous derrière la fière cohorte de vos camarades morts pour la Patrie et la civilisation; alignez vos vies sur leur exemple; donnez chaque jour un regard à ce mémorial funèbre et glorieux, vouez une pensée à ceux qu'il commémore! Que leurs noms inscrits à ce palmarès simple et pathétique vous rappellent que vos études, que vos humanités ne sont pas un vain décor ou un luxe inutile, mais un engagement et une mission. Recevez-les non comme un privilège personnel, mais comme un legs sacré de l'humanité que vous porterez dans vos mains et dans vos cœurs comme un flambeau qui éclaire le peuple et comme une cuirasse qui protège la nation.»

Le chœur «Letzeburger» de W. Gørgen, mis en notes par M. Hulsemann, et l'hymne national «Hémecht», exécutés par la chorale des élèves de l'Athénée, clôturèrent la séance commémorative.

gro'usszügig Solidarite't bewiesen. Dât soll zu senger E'er an zu sengem Luew fir all Zo'ukunft festgehâle gin. Mir hun op d'Käschte vum Land de'i zerste'ert Heiser a Gebeier erôm opgebaut. Mâ och den ânere Krichsschued, jidderlé Art, gött vum Stât entschiedegt an engem Môss, we'i wahrscheinlech vu kengem ânere krichsbeschiedegte Land. Schon iwer fönnef Milliarden Frang huet bis elo de Stât erausgin fir de Krichsschued. An nach bleiwen e puer weider Milliarden ze bezuelen. Ma de'i Do'udeg könne mer net erôm brengen, an dénen Onmönnegeu könne mer de'i ermuerd oder gefâlen Elteren net erôm gin.

Dofir hun sech genere'is a mônschefröndlech Leit zesummedoen, fir de Krichswësen materiell we'nigstens ze ersetzen, wât de Krich hinne gestuel huet, we'i se Papp a Mamm verluer hun. D'Organisatio'un fir d'Krichswësen oder d'Œuvre des Pupilles de la Nation wend sech an desen Dég, a besonnesch mar op Gehânsdâg, un ons alleguerten, fir dass mer sollen hëllefen, de'i gro'uss Geldmöttel zesummen ze brengen, de'i erfuerdert sin, fir de Krichswësen eng gudd Educatio'un an Ausbildung ze verschâfen. Sie sollen duerdurch d'Me'glechkét kre'en, hirt Liewen eso'u ze mâchen, we'i wann se hir Elteren net verluer hätten. Et ass vill duerzo'u erfuerdert. Ewell et sin dér Krichswësen vill. Iwer âchthonnert woren et hirer um Enn vum Krich. All Joer gin der ongefe'er 36 gro'ussjähreg oder hir Ausbildung gét zu Enn. De'i Zuel, de'i elo nach ze versuerge bleiwt, bedre't 539, dovun 251 Médercher a 288 Jongen.

D'Chamber an d'Regierong hun de'i lescht Joeren all Ke'er e puer Millio'unen zur Verfügung gestallt. Trotzdem bleiwt fir de'i privat Mathöllef nach e weit Feld.

Den Opruff, fir ze hëllef, gét un all gudd Letzeburger. Et ass fir sie, mengen ech, eng E'resâch a Patriotent- a Chröschtepflicht, derfir ze suergen, dass d'Kanner vun dénen, de'i hirt Liewen gelöss hun we'nt hirer Resistenz ge'nt de Feind, hire Wé am Liewe könne mâchen.

D'national Solidarite't verlängt, dass de'i-je'neg, de'i de Sturm vum Krich hél iwerstânen hun, déne beisprangen, de'i önnner d'Rieder ko'umen.

Et gét ons Letzeburger, siwe Joer nom Krich, Gott sei Dank erôm verhältnesme'sseg gudd. Mengt der nôt, le'iw Matbirger, et wär eng gudd Art a Weis, eiser Herrgott dofir ze danken, andém dass mer mâchen, dass d'Kanner vun onse gefälene Letzeburger Bridder a Schwestern nôt verlössen um Liewenswé stoe bleiwen?

Mir sin nômmen dann eng Natio'un, wa mer zesammenhâlen. Aus dém, wât mer én dém âneren Guddes din, gött de'i Zesummegehe'regkét gesponnen, de'i d'Letzeburger Vollek zur Natio'un mecht. Mir duerfen dobei net versoen, an onsem égenen Intérêt. Wie wéss, wât d'Zo'ukonft jidderengem vun eis nach brenge kann? Alleguerte könne mer eng Ke'er d'Opfer vun enger Katastroph gin, de'i iwer d'Krâft vun dem Einzelnen gét. Da si mer fro'u vielleicht, dass de Pakt vu Solidarite't spillt, dén d'Letzeburger Vollek zesammenhâlt.

Lösse mer och dorun denken, le'iw Matbirger, wann deser Dég bei eis ugeklappt gött, fir mat ze hëllef fir d'Pupilles de la Nation. »

Une cérémonie intime fut organisée dans toutes les écoles du pays et les élèves vendirent des fleurs tricolores au profit de l'Œuvre.

Au Nouveautés-Palace d'Esch-s.-Alzette, dans le cadre d'une soirée enfantine, les enfants des écoles primaires donnèrent un concert vocal, sous la direction de M^{lle} Josette Jacoby et de M. Emile Reyter. L'interprétation de chansons luxembourgeoises, allemandes, françaises, anglaises et italiennes fut vivement applaudie par l'auditoire, parmi lequel notons la présence des invités d'honneur du Comité de l'Œuvre des Pupilles, M^{me} Pierre Funck-Gindorff, MM. Paul Faber, Président de la Cour Supérieure de Justice, Henri Delvaux, Substitut du Procureur Général d'Etat, et Henri Koch, Directeur du Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette. Y assistèrent en outre des personnalités de l'enseignement primaire et moyen et les représentants de la municipalité. Au nom du Comité de Patronage de l'Œuvre des Pupilles, de la L. P. P. D. et de la Commission Scolaire Eschoise, M. Edouard Barbel prononça l'allocution de bienvenue et d'introduction au concert.

Radio-Luxembourg, qui émet tous les vendredis la Minute des Pupilles, diffusa, le 21 juin, une allocution de M. Henri Koch sur le sujet « Les Pupilles luxembourgeois », le 22 juin, un concert patriotique en l'honneur des Pupilles, le 23 juin, le discours de S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, le 24 juin, le concert vocal offert la veille par les enfants des écoles d'Esch, le 25 juin, l'allocution « Qu'est-ce que l'Œuvre des Pupilles? », le 26 juin, un concert offert par l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, le 27 juin, la Minute des Pupilles, par M. Henri Delvaux, et le 28 juin, « Les Pupilles et l'Armée », émission destinée aux soldats luxembourgeois.

Le 8 juillet eut lieu à Junglinster le tirage de la tranche des Pupilles de la Nation de la Loterie Nationale, au profit de l'Œuvre.

Deux réunions Benelux à Luxembourg

I

Le VI^e Congrès Economique Benelux - 6 et 7 juin 1952.

Les 6 et 7 juin 1952, la Section luxembourgeoise du Comité de Rapprochement Belgo-Néerlandais-Luxembourgeois organisa à Luxembourg le VI^e Congrès Economique Benelux.

Les séances de travail eurent lieu au Cercle Municipal. Le sujet central en était la question monétaire qui constitue le problème essentiel de l'Union à Trois.

Au congrès participèrent du côté belge S. Exc. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, M. Pierre Vanheerswyngheles, Conseiller de Légation à la Légation de Belgique à Luxembourg, ainsi que des personnalités du Comité Benelux de Belgique, MM. Jules Hoste, Sénateur, Président, Fernand Puissant-Baeyens, Vice-Président de la Banque de la Société Générale de Belgique, Président de la Commission économique, J. van Overbeke et Emile Witmeur, Professeur ém. de l'Université de Liège, Vice-Présidents, L. C. Ameye, Conseiller économique de la Banque de Bruxelles, Vice-Président de la Commission économique, F. P. van Dorpe, Secrétaire Général, A. de Caluwé, Avocat près la Cour d'Appel, M. Woussen et M^{lle} J. Quienen, Secrétaires.

La délégation néerlandaise comprenait S. Exc. M. Hendrik A. Hooft, Ministre des Pays-Bas à Luxembourg, MM. J. M. Devers, Conseiller Commercial près la Légation des Pays-Bas à Luxembourg, Jan A. Muilwijk, Hoofdambt. Minist. van Sociale Zaken en Volksgezondheit, La Haye, J. G. Sauveplanne, wnd. hoofd Bureau Benelux, Minist. van Buitenl. Zaken, Wassenaar, Dr W. F. Lichtenauer, Président de la Commission économique du Comité Benelux des Pays-Bas, Rotterdam, Dr E. E. Menten, Vice-Président, et M. E. W. P. van Dam van Isselt, Secrétaire du Comité Benelux des Pays-Bas, La Haye.

Le Luxembourg était représenté par LL. EE. MM. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, MM. Victor Bodson, Ministre des Transports, Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, Nicolas Biever, Ministre du Travail et des Mines, LL. EE. MM. Auguste Collart, Ministre de Luxembourg à La Haye, Albert Calmes, Ministre plénipotentiaire honoraire, MM. Christian Calmes, Conseiller de Légation, Jérôme Anders et Pierre Werner, Conseillers de Gouvernement, Joseph Schmit, Chargé d'Etudes et Conseiller économique près le Ministère des Affaires Economiques, Alphonse Schwinnen, Chef du Service d'Etudes du Ministère des Affaires Economiques; du Comité Benelux de Luxembourg étaient présents MM. Nicolas Margue,

ancien Ministre, Président, Alphonse Weicker, Vice-Président, Administrateur Délégué de la Banque Générale du Luxembourg, Premier Vice-Président de la Commission économique, Guill Konsbruck, Directeur Général adjoint de l'Arbed, Second Vice-Président de la Commission économique, Joseph Guill, Avocat, Secrétaire Général, et Fernand Lemmer, Secrétaire.

Y assistèrent en outre de nombreux économistes, industriels et spécialistes en questions financières des trois pays.

La séance plénière d'ouverture eut lieu le 6 juin, à 11 heures, sous la présidence de M. Alphonse Weicker, Premier Vice-Président de la Commission économique du Comité Benelux de Luxembourg. M. Weicker prononça le discours de bienvenue et d'introduction aux travaux du congrès.

En remplacement de M. Maurice Masoin, Conseiller économique du Premier Ministre de Belgique, empêché, M. R. Vandeputte, Président de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, Bruxelles, prit ensuite la parole pour mettre en lumière « La nécessité politique et économique de Benelux ».

Dans l'après-midi du même jour, M. le Prof. Dr G. M. Verrija Stuart, Directeur de la Banque d'Amsterdam, exposa « La position de Benelux dans l'Union Européenne des Paiements », tandis que MM. L. Ameye, Vice-Président de la Commission économique du Comité Benelux de Belgique, et D. Roemers, Directeur du Bureau d'Etudes du Syndicat Ouvrier Socialiste des Pays-Bas, traitèrent « Le problème monétaire », resp. « Le problème des salaires dans ses rapports avec le problème monétaire ».

Le 7 juin, à 9 heures 30, les participants au Congrès se réunirent en séance plénière, sous la présidence de M. Alphonse Weicker, pour discuter les rapports des orateurs de la veille. A la suite des débats, le Congrès adopta les résolutions suivantes:

Résolutions

du VI^e Congrès Economique Benelux, réuni à Luxembourg, les 6 et 7 juin 1952.

A. — Résolutions relatives à la Question Monétaire.

I

Le Congrès affirme:

a) qu'une convention monétaire particulière constitue un des éléments essentiels d'une

union économique et, dans les circonstances actuelles, forme un complément indispensable à toute union douanière durable;

- b) que la convertibilité des monnaies et le libre mouvement des capitaux doivent demeurer, en tout état de cause, l'objectif principal dans une union économique;
- c) qu'il n'est pas possible en ce moment de confier exclusivement à des organismes internationaux existants le soin d'assurer, d'une façon satisfaisante, cette convertibilité et ce libre mouvement des capitaux entre les pays de Benelux.

constate:

- a) que les éléments de la situation monétaire des pays de Benelux sont beaucoup moins dissemblables qu'ils ne l'étaient il y a un an;
- b) que les politiques monétaires et de crédit se sont, dans le même laps de temps, sensiblement rapprochées et qu'elles paraissent aujourd'hui inspirées par les mêmes principes.

recommande, afin d'établir aussi rapidement que possible la convertibilité entre les monnaies de Benelux:

- 1° la limitation à un niveau comparable des avances des banques centrales aux trésoreries publiques;
- 2° la coordination des politiques de crédit bancaire;
- 3° l'étude de la création d'un fonds monétaire Benelux doté, à parts égales, d'une réserve d'or ou de devises dures. Le fonds assurerait à des échéances rapprochées, qui ne pourraient être inférieures à un mois ni supérieures à trois mois, l'apurement des soldes encourus par chacun des pays de Benelux, à l'égard:
 - a) des autres partenaires de Benelux,
 - b) des pays tiers.

Les opérations du fonds s'effectueraient à l'exclusion de tout crédit réciproque;

- 4° l'unification des réglementations commerciales et de change à l'égard des opérations avec la zone dollar.

II

- 1° Benelux a grand intérêt à la restauration d'un système multilatéral des paiements internationaux. Pour un nombre limité de pays de l'Europe Occidentale et pour une partie seulement des paiements internationaux de ces pays, l'U.E.P. a réintroduit le multilatéralisme. Bien que l'U.E.P. ne pourra pour cette raison être considérée comme une solution définitive, sa continuation est tout de même souhaitable du point de vue de Benelux, sous les réserves cependant des résolutions suivantes.
- 2° Le fonctionnement satisfaisant de l'U.E.P. est entravé par le déséquilibre monétaire de plusieurs pays débiteurs. Des mesures doivent

être prises pour arriver à un même degré d'équilibre monétaire chez tous les membres de l'U.E.P.

- 3° Sous ce rapport, une augmentation de quote-part, souvent suggérée afin d'alléger la situation pénible de certains pays débiteurs, semble peu désirable; la correction de la position des pays débiteurs doit être basée en premier lieu sur une politique monétaire interne de ces pays, visant à la restauration de l'équilibre monétaire. Au lieu d'une augmentation de la quote-part des pays débiteurs, il se recommande plutôt de faire subir les pays, qui se servent trop largement ou trop fréquemment de leur crédit auprès de l'U.E.P., à une diminution graduelle de leur quote-part ou bien de les obliger à accélérer les paiements en or ou en devises fortes en comparaison du système actuel de l'U.E.P. En dernier lieu il se recommande de soumettre tous les membres de l'U.E.P. au contrôle d'un organisme international investi d'assez d'autorité pour leur imposer l'application étroite d'une politique monétaire visant à l'équilibre.
- 4° Le renforcement des moyens propres de l'U.E.P. est désirable pour plusieurs raisons. Si les Etats-Unis maintenaient leur décision de ne pas fournir les moyens nécessaires, les membres de l'U.E.P. doivent les fournir eux-mêmes, ce qui doit être estimé possible.
- 5° Pour les pays qui ont des créances excessives vis-à-vis de l'U.E.P., une politique monétaire expansive ne se recommande que dans le cas où il y aurait dans ces pays des tendances déflationnistes.
- 6° Le remplacement du système de cours de change fixes de l'U.E.P. par un système de cours flottants n'est pas réalisable en ce moment. Par contre, il se recommande d'élargir les marges au-dessus et au-dessous du pair dans les pays membres de l'U.E.P. de quelques pourcents, pour faire ressortir aussitôt que possible la force et la faiblesse des différentes monnaies, afin de favoriser l'application immédiate des mesures monétaires correctives dans les pays en cause.
- 7° La situation de Benelux au point de vue de la coordination de la politique monétaire des partenaires s'est améliorée beaucoup grâce d'une part au développement de l'économie mondiale, d'autre part à la politique monétaire poursuivie par les Pays-Bas depuis le commencement de 1951. Ceci ouvre la possibilité de fonder la politique des partenaires vis-à-vis des autres membres de l'U.E.P. d'une part, vis-à-vis de la zone dollar d'autre part, sur une base commune.
- 8° Une collaboration plus étroite entre le F.M.I. et l'U.E.P. se recommande pendant la période de redressement de l'équilibre monétaire dans les différents pays membres de l'U.E.P.

9° Si les principes mentionnés dans les résolutions précédentes sont appliqués et strictement observés, le retour à la convertibilité entre le franc belge et le florin peut être envisagé dans le proche avenir.

B. — Résolution

relative à la Disparité des Salaires.

Le Congrès

- 1° constate la disparité des salaires nominaux entre les Pays-Bas et l'U. E. B. L.;
- 2° affirme que la réalisation complète de l'Union Economique, comportant l'entière liberté de circulation des personnes, des marchandises et des capitaux, ainsi que l'harmonisation des politiques sociales, peut seul créer les conditions propres à atténuer cette disparité des salaires;
- 3° reconnaît toutefois que ce processus d'intégration ne pourra développer entièrement ses effets qu'après un temps relativement long;
- 4° constate cependant que la disparité actuelle suscite dans certains secteurs économiques des difficultés graves pour lesquelles des mesures immédiates sont revendiquées;
- 5° insiste pour que les mesures qui seraient prises ne s'écartent pas des principes qui sont à la base de la réalisation de l'Union Economique.

Faisant la synthèse des différents exposés présentés, M. Guill Konsbruck, Second Vice-Président de la Commission économique du Comité Benelux de Luxembourg, Directeur Général adjoint de l'Arbed, clôtura le Congrès par un aperçu sur « Les aspects actuels du problème Benelux ».

D'abord, il jeta un coup d'œil rétrospectif sur les étapes parcourues depuis le 5 septembre 1944: la réalisation de l'union tarifaire et la suppression des barrières douanières entre les trois Etats (1^{er} janvier 1948), la conclusion de l'accord de préunion (15 octobre 1949). Il parla ensuite des avantages qu'a retirés jusqu'à présent chacun des trois partenaires et définit les multiples difficultés qui les séparent encore de l'union pleine et entière. Ensuite, M. Konsbruck s'attacha plus spécialement au problème monétaire.

« Notre président », dit-il, « dans son allocution de bienvenue, a souhaité que nos débats éclairent ce problème d'une lumière nouvelle. Ce vœu a été comblé. Nos débats ont été fructueux. MM. Verrijn Stuart et Ameye, dans leurs brillants exposés, ont situé le problème sous tous ses aspects, ils l'ont examiné en détail avec un maximum d'objectivité et de compétence et la reconfortante conclusion de leurs remarquables examens est que ce problème n'est pas aussi désespéré qu'il ne paraît. Un élément favorable est d'abord le redressement très vigoureux de la balance des paiements néerlandaise qui, dans son ensemble, a atteint l'état d'équilibre. Il convient

de rendre hommage à nos amis néerlandais de l'énergie avec laquelle ils ont poursuivi ce but qui, il y a deux ans encore, paraissait lointain. Mais si la balance néerlandaise est équilibrée dans son ensemble, elle continue à présenter un déficit appréciable qu'on peut qualifier de déficit structurel dans ses rapports avec l'Union Economique belgo-luxembourgeoise. En soi-même, un pareil état de choses n'aurait rien d'alarmant: il existait avant la guerre et n'a donné lieu à aucune difficulté. Ce n'est que dans l'état actuel de la désorganisation monétaire dans notre pauvre Europe, désorganisation qui nous condamne à un bilatérisme qui se rapproche singulièrement du troc des temps barbares, qu'un déséquilibre dans les relations bilatérales de deux pays peut conduire à des difficultés inextricables. Le manque de convertibilité des monnaies de l'Union Européenne de Paiements nous empêche de résoudre le problème du déséquilibre par le recours aux relations triangulaires. La proposition qui a été avancée dernièrement de fusionner les quotas des deux pays dans l'Union Européenne des Paiements ne résoudrait pas le problème, mais nous empêcherait au contraire d'avoir recours, pour le rétablissement partiel de l'équilibre intérieur au sein de Benelux, aux fonds de l'Union Européenne de Paiements.

M. Ameye a soumis des idées extrêmement intéressantes dont la réalisation, si elle ne nous promet pas l'établissement immédiat de la convertibilité du franc belge et du florin, nous rapproche cependant de ce but. Dans la série de ces propositions, la création du fonds monétaire Benelux, auquel serait apportée par chacun des pays partenaires une dotation en or ou en devises dures, me paraît la plus remarquable. Les propositions de M. Ameye permettraient également d'aborder en commun le problème du déficit de Benelux par rapport à la zone dollar.

Je pense que l'étude de ces conclusions devra être approfondie et je suis convaincu que leur réalisation nous conduira beaucoup plus près de notre but.

Dans ce même ordre d'idées il est intéressant de constater que M. Verrijn Stuart, dans son exposé qui nous a valu des vues si originales et si nouvelles sur le problème monétaire, arrive en partie aux mêmes conclusions que M. Ameye et formule des propositions en partie semblables à celles du spécialiste financier belge. En effet, M. Verrijn Stuart, lui aussi, entend faire bloc pour affronter en commun le difficile problème du déficit en dollars. Comme M. Ameye, M. Verrijn Stuart trouve opportun la création d'un fonds monétaire commun.

Cette identité de vues n'est-elle pas un résultat reconfortant de nos débats?

Il n'en reste pas moins vrai que même la création d'un fonds monétaire commun ne pourra pas résoudre la difficulté du déficit structurel des Pays-Bas à l'égard de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise; mais il nivel-

lerait certainement les pointes qui se dessinent dans l'évolution d'un pareil déficit.

Il n'y a pas de doute que si l'Europe pouvait se faire rapidement — et les événements des derniers jours semblent justifier un certain optimisme à cet égard —, la solution de ce problème serait imminente, car nous pourrions alors nous orienter, sur la base de l'interconvertibilité retrouvée des monnaies européennes, vers une intensification des échanges intra-européens et à un assainissement de son économie désorganisée. La difficulté de base de Benelux se trouvera résolue du même coup.»

L'orateur continua en ces termes:

« En attendant, il nous appartient de préserver soigneusement ce que nous avons obtenu non sans peine, de garder intacte cette union douanière qui a produit des résultats incomplets, certes, mais appréciables, de ne pas compromettre la libération des échanges et avant tout de ne pas accentuer les différences en élevant sur la voie de Benelux de nouveaux obstacles qui remplaceraient ceux que nous avons démolis au prix de grands efforts.

A cet égard, il convient de relever deux mesures récentes qui sont contraires à l'esprit de l'Union Benelux: la taxe à l'exportation que l'Union Economique belgo-luxembourgeoise prélève sur les exportations destinées tant aux Pays-Bas qu'aux autres pays de l'Union Européenne de Paiements et le relèvement de la taxe à l'importation néerlandaise qui frappe également les importations en provenance de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise. Si ces deux mesures relèvent selon le droit interne non pas de la législation douanière, mais de la législation sur la taxe de transmission, il n'en est pas moins vrai qu'elles constituent une entrave supplémentaire à la libre circulation des marchandises, un équivalent de droits douaniers, même en l'absence de toute visée protectionniste, et qu'à ce titre elles sont incompatibles avec l'esprit de l'Union à laquelle devraient tendre les efforts des trois pays partenaires.

Nous pensons qu'il faudrait, dans nos relations mutuelles, éviter soigneusement de pareilles mesures. Il faudrait aussi éviter toutes les mesures qui nous éloignent de l'unification des droits d'accise au sujet de laquelle un accord a été conclu. Nous devons, au contraire, en attendant que la solution du problème monétaire nous permette de faire le pas décisif en avant, travailler au rapprochement dans des domaines qui ne dépendent pas directement du problème monétaire.»

Travailler au rapprochement Benelux signifie pour l'orateur: établir la liberté de la migration des travailleurs, salariés et des travailleurs indépendants, travailler au rapprochement des salaires, réaliser l'unité dans le domaine agricole, enfin prendre toutes les mesures capables de réduire le déficit de la balance des paiements des Pays-Bas par rapport à l'U. E. B. L., encourager les investissements de capitaux belges et luxembourgeois aux Pays-Bas, etc.

Dans le domaine des réalisations pratiques, M. Kongsbruck propose d'étudier la question de la création d'un office Benelux de la productivité, de mettre sur pied une collaboration étroite dans d'autres domaines techniques, tel le domaine de la production de l'énergie, et de rapprocher autant que possible les régimes fiscaux et juridiques.

En concluant, l'orateur pense que ce serait erroné de vouloir proclamer l'union Benelux dès à présent par un acte spectaculaire. « Ce serait », dit-il, « marquer un progrès qui en réalité n'existe pas encore, un état de perfectionnement dont nous sommes encore très éloignés. Au lieu d'actes spectaculaires et fictifs, concentrons-nous plutôt, comme nous l'avons fait à l'occasion de notre réunion de ces jours, sur des idées et réalisations pratiques et positives qui, si modestes soient-elles en elles-mêmes, nous rapprocheront de notre but qui est la réalisation de l'Union Economique pleine et entière, faisant de nos trois pays un bloc qui constituera une véritable puissance économique dans le monde.»

II.

Une Réunion Benelux sur le Service Social — 14 et 15 juin 1952.

Les 14 et 15 juin 1952, une rencontre Benelux sur le Service Social réunit à Luxembourg les délégués des organismes de service social des trois pays. Etaient représentés la Katholieke Vereniging van Maatschappelijke Werkers Dr. Ariëns, le Nederlandse Bond van Maatschappelijke Werkers, la Fédération Catholique Belge des Groupements Professionnels d'Assistants Sociaux, l'Union Belge des Associations d'Assistants Sociaux, l'Association Nationale des Infirmières et Assistantes Sociales Luxembourgeoises Diplômées et l'Union Catholique Luxembourgeoise des

Infirmières et Assistantes Sociales Diplômées. Cette rencontre eut pour but une large information sur le service social et une première prise de contact entre les travailleurs sociaux des trois pays.

Sous la présidence du délégué hollandais M. le Dr P. J. van Eck, Directeur de l'Ecole Sociale d'Eindhoven, M. Jean Nihon, Président de l'Union Belge des Associations d'Assistants Sociaux, Directeur de l'Ecole Ouvrière Supérieure de Service Social, Bruxelles, ouvrit les séances de travail le 14 juin, à 15 heures. Les allocutions

d'introduction furent faites par MM. Nihon et van Eck. Suivirent les différents exposés ayant pour sujets: «Aperçu sur le service social au Luxembourg», par M^{lle} Berthe Schmitz, assistante-chef du service social psychiatrique de l'Etat; «Le service familial», par M^{lle} S. de Nave (Belgique), assistante sociale; «Aperçu sur le service social de l'armée», par M^{lle} Crimont (Belgique); «Le service social de l'habitation», par M^{lle} van den Hurk (Hollande); «Le service social pénitentiaire», par M^{me} de Bray (Belgique); «Communication sur l'importance du service social dans le monde», par M^{lle} M. Baers, mem-

bre du Sénat belge, présidente de l'Union Catholique internationale de service social.

La journée du 15 juin était placée sous la présidence de M^{lle} A. Schröell, déléguée luxembourgeoise. M. A. Corhay (Belgique), Moniteur de l'école sociale provinciale de Liège, fit un exposé sur «Le service social des questions ouvrières et l'éducation populaire», tandis que M^{lles} Thomassen (Hollande), Directrice de l'école sociale d'Eindhoven, et J. van den Bruel, Directrice du centre de formation sociale coloniale, traitèrent «Le service social psychiatrique» et «Le service social dans l'industrie».

L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise est née il y a trente ans

Rappeler ce souvenir, c'est commémorer une réalisation, au lendemain de la première guerre mondiale, qui, âprement discutée à l'époque, du moins chez nous, s'est révélée dans la suite une solution heureuse.

Auparavant, de 1842 à 1918, donc 77 ans durant, le Luxembourg avait fait partie du Zollverein. Il y avait été rattaché contre la volonté et de la population et du souverain, le roi grand-duc Guillaume II. La résistance acharnée de ce dernier dut finalement fléchir devant la pression des puissances de la Sainte-Alliance et celle de l'Angleterre. A tort, celle-ci avait cru déceler dans la résistance des Luxembourgeois et de leur souverain à l'emprise de l'organisation économique créée par la Prusse au sein de la Confédération germanique, dont le Luxembourg faisait partie, une manœuvre de la France pour paralyser, dans une certaine mesure, la garnison fédérale, en fait prussienne de Luxembourg.

Du point de vue matériel, la liaison avec les Etats allemands groupés dans le Zollverein avait été incontestablement favorable à l'économie luxembourgeoise, entraînée dans l'essor extraordinaire de l'économie allemande. Mais, politiquement, cette union douanière fut moins une association qu'une sujétion. Dans cette union, plus exactement dans ce rattachement, dans cette accession, du premier au dernier jour, le plus fort, la Prusse, suivie du Reich, fit la loi au plus faible, sans avoir égard à ses vœux et à ses besoins particuliers. Le Luxembourg ne fut jamais qu'un membre mineur de cette association, étant représenté au sein de ses organismes par la Prusse, qui ne daignait même pas prendre l'avis préalable du Gouvernement luxembourgeois sur les questions à l'ordre du jour. Inutile de dire que, durant ces 77 ans, aucun Luxembourgeois n'a jamais participé à une négociation commerciale avec un Etat étranger, celui-ci fût-il son voisin.

Il n'est pas étonnant dès lors qu'en dépit des avantages matériels, la confiance entre les partenaires fit défaut. L'incorporation imposée de fonctionnaires prussiens dans l'administration des douanes du Grand-Duché fut un acte de domination et de méfiance caractérisé.

Si, peu à peu, à l'occasion des prolongations du traité d'accession de 1842, le Luxembourg parvint à desserrer l'étreinte de la Prusse, la défaite de la France en 1870 assura au Reich la tutelle d'une autre administration luxembourgeoise, en sus des douanes: les chemins de fer.

Après la libération par les Alliés, en novembre 1918, le Luxembourg avait dénoncé sa participation au Zollverein, à dater du 31 décembre 1918. Il lui fallait donc entreprendre maintenant sa réunion douanière à la Belgique ou à la France. On sait qu'au referendum, 60.133 voix se prononcèrent pour l'union douanière avec la France et 22.242 pour l'union avec la Belgique.

La France s'étant désistée, le Gouvernement luxembourgeois proposa formellement à la Conférence des Quatre, à Paris, l'union douanière à trois, donc l'Union Franobelux. La proposition ne fut pas retenue. Les temps et les esprits n'étaient pas mûrs.

La négociation commença alors avec la Belgique. Elle dura plus de deux ans, pour aboutir à la Convention d'Union économique du 25 juillet 1921. Soumise aux parlements des deux pays, l'accueil fut nuancé, comme le prouvent les votes.

A la Chambre belge, 130 voix se prononcèrent pour l'acceptation de la Convention, 4 pour le rejet et il y eut 3 abstentions.

Au Sénat, 93 voix pour l'acceptation, aucune voix pour le rejet et 8 abstentions.

A la Chambre luxembourgeoise, 27 voix pour, 13 contre et 8 abstentions.

Cette différence d'attitude au début s'explique aisément.

Dans toute union douanière conclue avec un partenaire de beaucoup le plus puissant, il y a dans le traité d'union une clause tacite : dans l'adaptation des économies, le plus fort imposera son régime initial. Ainsi, l'adaptation pèse de tout son poids sur les épaules du plus faible. D'où, chez celui-ci, des appréhensions justifiées. D'où les votes législatifs que nous venons de citer.

En plus, dans une telle éventualité, ceux qui estiment pouvoir s'attendre à des avantages par l'orientation nouvelle de l'économie et par les nouveaux courants commerciaux, étant satisfaits, se taisent. Par contre, ceux qui, à tort ou à raison, éprouvent des craintes, réclament assurances et dérogations. Leurs doléances remplissent les journaux et peuvent donner une fausse image de l'opinion publique en la matière.

À Luxembourg, la Chambre des Députés n'a pas consacré moins de 26 séances publiques, de fin octobre à fin décembre 1921, à la discussion de la Convention. On y débattit longuement les clauses financières et fiscales, la clause d'arbitrage, le sort futur de la sidérurgie et son approvisionnement en coke, le sort de l'agriculture et de la viticulture, celui des chemins de fer, etc.

Les appréhensions étaient particulièrement vives au sujet de l'agriculture et de la viticulture. Ayant vécu jusque là dans le protectionnisme agraire du Zollverein, elles devaient désormais affronter le libre échange traditionnel de la politique commerciale de la Belgique, c'est-à-dire se mettre en concurrence avec les prix mondiaux. Des modifications de structure devenaient de ce chef inévitables : diminution de la culture et augmentation de l'élevage.

De son côté, la viticulture devait passer de la production du vin de coupage, jadis absorbé par l'Allemagne, au vin de consommation. De la quantité à la qualité. Le redressement exigea des mesures énergiques.

Les débuts de la liaison économique du Luxembourg avec la Belgique ne furent pas favorisés par le destin. Il y avait entre les deux l'ombre du referendum du Grand-Duché, défavorable à l'union économique avec la Belgique. Chez beaucoup de Belges — et non des moindres — il y eut à l'époque un sourd ressentiment du fait du referendum et aussi parce que, à l'issue de la guerre, en 1918, les Luxembourgeois de la « partie cédée » s'étaient refusés à se jeter dans les bras de la Belgique.

Ces milieux, parmi lesquels il y avait des hommes d'Etat, des hommes politiques et de très hauts fonctionnaires, oublièrent que le referendum défavorable du 28 septembre 1919 avait été chez beaucoup de votants la réponse à une fausse manœuvre politique. Au XXV^e Congrès de l'Assemblée générale de la presse belge, tenu à Luxembourg, M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat,

y faisait allusion en ces termes : « L'atmosphère d'amitié traditionnelle pour la Belgique qui, depuis toujours, avait existé dans le Grand-Duché, avait été troublée par une campagne annexionniste malhabile et mal inspirée. Cette campagne, qui fut l'œuvre d'une minorité plus tapageuse que nombreuse, avait créé chez nous des appréhensions d'ordre patriotique. »

À la séance du Sénat de Belgique, où fut débattue, le 1^{er} mars 1922, la Convention d'Union économique belgo-luxembourgeoise, le baron Orban de Xivry fit cette franche déclaration :

« Les hommes de mon âge ont, dans notre province, été élevés au milieu des regrets de la génération précédant la nôtre, qui pleurerait la perte toute récente de cette belle région (le Grand-Duché) à laquelle nos populations continuent à donner l'appellation si caractéristique de « patrie cédée »... »

Lorsque, par suite d'erreurs bien excusables en la période si confuse qui suivit l'armistice, certaines personnalités belges reprirent les choses au point où elles étaient à l'époque des protestations soulevées par l'exécution du traité de 1839, un sentiment de méfiance contre la Belgique naquit dans le Grand-Duché.

Habilement entretenu et excité, il se traduisit par les résultats du referendum que vous connaissez. Le loyalisme de la grande majorité de nos voisins s'était ému ; il s'était cabré.

Des préventions injustifiées s'élevèrent contre nous. La Belgique fut, bien à tort, accusée de désirs d'annexion et même d'impérialisme...

Les préventions furent telles qu'elles obscurcissent, même dans le Grand-Duché, la claire vision des véritables intérêts de celui-ci. Ces préventions, ce sera l'honneur du gouvernement et en particulier de l'honorable Ministre des Affaires Etrangères (Henri Jaspar), de les avoir dissipées...

Nos voisins savent que la Belgique n'a nulle intention de porter atteinte à leur vie nationale, qui se déroule sous l'égide d'une dynastie populaire dans le pays. »

Deux grands principes distinguent fondamentalement l'Union économique belgo-luxembourgeoise de l'Union douanière du Luxembourg à l'Allemagne.

C'est d'abord le principe de l'autonomie administrative des douanes des deux Etats. Il n'y a jamais eu de fonctionnaire belge — pas même comme observateur — dans les douanes du Grand-Duché, comme il n'y a jamais eu de fonctionnaire luxembourgeois dans les douanes belges.

Ensuite, le Luxembourg a un droit contractuel de collaboration à la politique de l'Union et en particulier à la préparation et à la négociation des accords commerciaux de l'Union avec les Etats tiers.

Cette sage politique de la part de la Belgique à l'égard d'un faible partenaire a été mise en lumière par le Ministre des Affaires Etrangères, M. Henri Jaspar, à la même séance du Sénat en ces termes :

« Nous aurions pu, faisant un Traité d'Union économique avec le Grand-Duché, traiter avec celui-ci comme l'Allemagne a traité en 1842. Nous trouvant en présence d'un petit pays dont le sort économique devait être lié au sort de la Belgique, nous laissant inspirer par les intérêts qui ont présidé au Zollverein, nous aurions pu faire un traité dont les clauses auraient été, sans doute, débattues entre les deux pays, mais pour l'exécution desquelles nous aurions été, nous, le pays le plus fort, toujours et invariablement le maître.

Eh bien, Messieurs, nous n'avons pas voulu, avec le Grand-Duché de Luxembourg, suivre cette voie.

Il nous a paru, étant donné le caractère de l'Union économique et étant donnée cette adaptation progressive des intérêts des deux pays, qu'il importait de ne pas établir une décision toujours souveraine, et nous avons voulu que les Luxembourgeois vissent que nous avons vis-à-vis d'eux une confiance suffisante et que nous croyions fermement à la fraternité de nos rapports pour que nous recourrions dans tous les cas à l'arbitrage ... pour tout ce qui concerne l'interprétation et l'exécution du contrat.

J'imagine que la matière dont nous avons ainsi traité avec nos frères du Grand-Duché de Luxembourg, la façon dont nous avons conçu leur rôle dans cette union, le respect que nous avons eu de leur souveraineté, de leur indépendance et de leur caractère propre, avec la décision, en cas de conflit, de voir ces conflits déferés à l'arbitrage, c'est-à-dire à la procédure la moins procédurière, si je puis dire, qui existe; j'imagine que l'attitude conciliante de la Belgique a été pour beaucoup dans la conclusion du traité. »

Adoptée par les Chambres des deux Etats, la Convention d'Union économique entra en vigueur le 1^{er} mai 1922 — il y a trente ans.

C'est à l'honneur et de la Belgique et du Luxembourg, et à l'honneur en particulier des hommes d'Etat qui négocièrent la Convention et présidèrent à ses débuts — d'Henri Jaspar, qui n'est plus, et d'Emile Reuter, alors Ministre d'Etat — que l'arbitrage n'a jamais joué. On a toujours fini par se mettre d'accord, même après de vives discussions, ainsi qu'il sied dans la défense d'intérêts légitimes.

Car, au cours des années, maintes difficultés surgirent, que n'avaient pu prévoir les auteurs de la Convention de 1921. C'est ainsi que la crise de 1929 engendra force nouveautés et entraves dans les relations internationales: dirigisme, défenses et restrictions d'importation et d'exportation, contingentement des marchandises et des devises, primes et taxes à l'exportation, clearings de paiement, etc.

Tout cela dut être assimilé harmonieusement par les deux partenaires. La sage politique économique et monétaire de la Belgique a su épargner aux deux pays des ébranlements fâcheux.

Puis, l'Union économique a pris une extension croissante en débordant du cadre primitif de la Convention de 1921 par des accords monétaires, financiers, culturels et autres.

Même le Congo a été englobé dans cette interpénétration des intérêts belges et luxembourgeois.

En 1924, à l'initiative du Conseil supérieur de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, le Gouvernement belge, « sous réserve des prescriptions de l'article 21 de la Charte coloniale en ce qui concerne les fonctions de Gouverneur général et de Gouverneur de province, qui doivent être de nationalité belge, assimila les sujets grands-ducaux à ses nationaux pour l'accession à des fonctions et des emplois civils au Congo... »

Conférence Internationale du Travail à Genève

La 35^e session

Du 4 au 28 juin 1952 a eu lieu à Genève la 35^e session de la Conférence Internationale du Travail. 654 délégués des Gouvernements, des employeurs et des travailleurs de 60 des 66 pays membres de l'Organisation Internationale du Travail ont participé aux travaux de cette session, à laquelle le Luxembourg a été représenté par la délégation suivante :

1^o Représentants du Gouvernement: MM. Nicolas Biever, Ministre du Travail, et Paul

Wilwertz, Président de la Commission sociale permanente, en qualité de délégués, assistés par MM. François Huberty, Armand Kayser et Gust van Werveke, ainsi que M^{me} Lily Krier-Becker, en qualité de conseillers techniques.

2^o Représentants des employeurs: M. Alphonse Diederich, Administrateur de la Soc. An. Minière et Métallurgique de Rodange, en qualité de délégué, assisté de MM. Jules

Hayot et Raymond Rollinger, en qualité de conseillers techniques.

3^o Représentants des travailleurs: M. Antoine Krier, Président de la Fédération Nationale des Ouvriers, en qualité de délégué, assisté de MM. Bartholomé Barbel, Maurice Leick, Léon Wagner, Antoine Weiss et Alexis Werné, en qualité de conseillers techniques.

Le discours de M. le Ministre Bieber.

Au cours de la discussion générale en la sixième séance plénière de la Conférence Internationale du Travail, le 11 juin 1952, M. Nicolas Bieber, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, prononça le discours suivant:

« Représentant le plus petit des Etats Membres de l'Organisation Internationale du Travail, je ne voudrais pas intervenir dans ce débat par un long discours. Mais comme, dans cette enceinte, tous les pays sont légalement respectés, je tiens à proclamer la ferme résolution de mon gouvernement de renforcer sa coopération à la grande œuvre de justice sociale, par laquelle l'Organisation contribue si efficacement à la sauvegarde de la paix internationale.

De toutes les institutions créées après la première guerre mondiale, seule l'O.I.T. a survécu et n'a cessé de se développer pour le plus grand bien de tous les peuples. Elle doit cette vitalité à sa constitution tripartite, qui permet aux représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de favoriser le progrès social par des solutions de conciliation. Mais elle doit aussi ses succès à l'activité inlassable de ses organismes permanents: le Conseil d'administration et le Bureau international du Travail, dont l'éminent Directeur général actuel, M. David A. Morse, continue dignement la grande lignée de ses prédécesseurs et notamment du premier de ces hommes d'élite que fut notre inoubliable Albert Thomas.

Ayant émigré pendant la seconde guerre mondiale pour protéger sa liberté contre des atteintes possibles, l'Organisation Internationale du Travail a non seulement réaffirmé sa raison d'être, mais elle a pris une série de mesures qui ont considérablement étendu son champ d'action. Après s'être donné, à Philadelphie, une nouvelle charte généreuse, elle a créé dans son sein des commissions d'industrie qui lui permettent d'exercer une activité fructueuse pour la solution des questions spéciales qui se posent dans les principaux secteurs économiques. Elle s'est décidée encore à favoriser, par des mesures d'assistance appropriées, l'évolution des pays nouveaux et à leur prêter un secours efficace tendant au relèvement général du niveau de vie des nations jusqu'ici défavorisées.

Dans son remarquable Rapport à la Conférence, le Directeur général a souligné à juste titre que seule une telle politique de généralisation du progrès social est susceptible d'obvier

aux dangers qui menacent la paix internationale. Il est certain, en effet, que les peuples qui vivent dans la misère ne sont que trop portés à chercher une issue à leur mécontentement dans des aventures belliqueuses qui, il est vrai, ne sauraient aboutir à rien de bon, et qui ne pourraient que leur donner des illusions passagères, suivies d'une détresse accrue.

En proclamant comme but final la réalisation de la paix internationale par la justice sociale, l'Organisation Internationale du Travail défend une politique réellement constructive, d'un pacifisme réaliste.

Dans le même esprit, le Directeur général estimé à juste titre que la politique actuelle de réarmement ne devrait pas aboutir à sacrifier le progrès social, mais qu'il est au contraire indispensable de favoriser de nouvelles réformes sociales comme éléments essentiels d'un régime de paix durable.

Il est essentiel encore — comme le Directeur général l'a relevé — de prévoir dès maintenant le renversement de la conjoncture économique actuelle. Nous voulons tous espérer que les efforts gigantesques de défense qui sont actuellement entrepris parviendront à sauvegarder la paix et que les peuples pourront peu à peu se libérer à nouveau de l'écrasant fardeau des armements. Mais il faudra, à ce moment, prendre garde que la conjoncture présente ne soit pas suivie d'une crise généralisée et d'un chômage massif susceptibles de faire naître de nouveaux dangers.

C'est pourquoi le gouvernement luxembourgeois a axé son programme d'action sur la réalisation d'un vaste ensemble de réformes sociales. Ces réformes tendent, d'une part, à réaliser un régime complet de sécurité sociale en faveur de toutes les classes de la population. Elles tendent, d'autre part, à donner corps à un nouveau droit du travail et à instaurer un régime de démocratie sociale et économique, comme complément indispensable de la démocratie politique dont le peuple luxembourgeois se trouve doté depuis la renaissance de son indépendance nationale.

Dans l'élaboration de toutes ces réformes, le gouvernement luxembourgeois s'inspire largement des initiatives de la Conférence Internationale du Travail. Sur certains points, il peut même dépasser les normes minima prévues par le Code international du travail. Tel est, notamment, le cas en ce qui concerne deux projets parmi les plus importants qui devront être mis au point par la présente Conférence, à savoir ceux qui visent à l'internationalisation de la sécurité sociale et ceux qui tendent à réglementer la collaboration des employeurs et des travailleurs au sein de l'entreprise.

Le gouvernement luxembourgeois est encore décidé à apporter une contribution directe à la mise en vigueur effective du Code international du travail en faisant approuver par le législateur toutes les conventions non encore ratifiées, qui

présentent un intérêt pratique pour le Grand-Duché. Ces ratifications ont subi un certain retard du fait des grandes réformes d'ordre intérieur qui se sont succédé à un rythme soutenu dès avant la dernière guerre, mais surtout depuis la libération du territoire. Les projets approuvés sont d'ores et déjà prêts et pourront maintenant être abordés, à bref délai, par les instances législatives luxembourgeoises. »

Les Conclusions.

En conclusion de ses travaux, la Conférence a adopté trois conventions et trois recommandations s'intégrant au Code international du travail. De ce fait, le nombre total des conventions adoptées depuis 1919 se trouve porté à 103 et celui des recommandations à 95.

La première des nouvelles conventions établit des normes minima de la sécurité sociale; la deuxième renforce les dispositions de la convention de 1919 sur la protection de la maternité; la troisième tend à assurer aux travailleurs agricoles un congé payé annuel après une pé-

riode de service continu auprès du même employeur.

Les deux derniers de ces instruments internationaux ont été complétés par des recommandations visant l'application des dispositions conventionnelles adoptées. Une troisième recommandation tend à la généralisation de mesures appropriées en vue de promouvoir la consultation et la collaboration entre employeurs et travailleurs sur le plan de l'entreprise pour les questions d'intérêt commun.

Ce travail législatif de la Conférence a été complété par un examen approfondi des grandes questions d'actualité en matière sociale et économique, sur la base du rapport annuel présenté par le Directeur général du Bureau International du Travail, M. David A. Morse. Les 107 orateurs qui sont intervenus à cette discussion générale ont été d'accord à estimer que le grand effort de réarmement, qui est actuellement imposé aux nations libres, ne devra pas arrêter la réalisation de la justice sociale en tant que condition fondamentale du maintien de la paix mondiale.

Grevenmacher a fêté le 700^e Anniversaire de la remise de sa Charte de Franchise

Le 29 juin, la Ville de Grevenmacher, chef-lieu de canton et de district, a fêté le 700^e anniversaire de son affranchissement.

Ce fut en effet en 1252 que le Comte de Luxembourg et de Laroche, Margrave d'Arlon Henri V le Blondel remit à la cité mosellane de Machern, place forte érigée en pointe contre les attaques incessantes des Archevêques de Trèves, une lettre de franchise. Henri le Blondel imita en cela l'exemple de sa mère, la Comtesse Ermesinde de Luxembourg, qui avait accordé des lettres d'affranchissement aux Villes de Thionville (1239) et de Luxembourg (1243).

Le matin, à 10 heures, S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur du Diocèse de Luxembourg, célébra en l'église décanale de Grevenmacher une messe pontificale au cours de laquelle le Prélat fit le sermon de circonstance.

Vers 15 heures eut lieu à la place publique du Marché une cérémonie commémorative solennelle en présence d'une foule très dense et de nombreuses personnalités dont nous mentionnons les membres du Corps Diplomatique, S. Exc. M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, S. Exc. Mgr. Léon

Lommel, Evêque-Coadjuteur, M. J. Faber, Commissaire de district, et les Bourgmestres de ce ressort, les représentants des administrations publiques, etc.

À 15 heures, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg arrivèrent sur la place, chaleureusement applaudis par la population de Grevenmacher en liesse.

M. Victor Prost, Bourgmestre de Grevenmacher, souhaita la bienvenue aux Augustes Souverains et prononça ensuite une allocution au cours de laquelle il mentionna les différentes visites que la Souveraine avait daigné rendre à la Ville de Grevenmacher. Après avoir relaté les péripéties marquantes de l'histoire de sa Ville, M. le Bourgmestre dit encore l'indéfectible attachement de la vieille cité mosellane à la Dynastie et à la Famille Grand-Ducale.

Après l'inauguration d'une plaque commémorant ce jour anniversaire, un ensemble présenta la reconstitution de la scène de la remise de la charte de franchise par le Comte Henri le Blondel. Les différents actes de la pièce furent coupés par l'exécution d'une cantate solennelle pour chœurs et orchestre, dirigés par l'auteur, M. R. Thiry, Directeur de musique municipale.

Cette présentation fut clôturée par l'hymne national luxembourgeois.

A 17 heures, les autorités et notabilités visitèrent l'exposition rétrospective sur l'histoire de Grevenmacher, aménagée dans les salons de l'Hôtel de Ville. Après que Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince eurent visité l'exposition, la Souveraine prit congé sous les vivats chaleureux de la foule de plus en plus dense.

La journée se termina par un corso historique et folklorique à travers les rues et ruelles de la

Ville, par des concerts et des réjouissances publiques.

Notons encore que le Comité d'organisation avait édité à l'occasion du 700^e anniversaire de la remise de la Charte de liberté une brochure, forte de 272 pages, sous le titre « Grevenmacher, la bonne ville ... 1252-1952 ». A la suite d'une préface de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Éducation Nationale, les pages de cette brochure présentent une image vivante de l'histoire, du folklore et des événements locaux de la Ville jubilaire.

Le 100^e Anniversaire de la naissance de Paul Séjourné, Constructeur du Pont Adolphe

Le nom de l'ingénieur Paul Séjourné, qui était de son vivant Professeur à l'École Nationale des Ponts et Chaussées de Paris, reste profondément gravé dans les annales de notre histoire. Il y a en effet bientôt 50 ans que l'ingénieur Paul Séjourné présidait à la construction de notre Pont Adolphe. Tous les Luxembourgeois entourent ce nom de sentiments d'admiration et de reconnaissance.

Jeudi, 19 juin, eut lieu à Luxembourg, dans le cadre d'une fête intime mais brillante par le caractère de l'assistance, la commémoration du 100^e anniversaire de la naissance de Paul Séjourné. A cette fête commémorative, organisée par le Ministère des Travaux Publics, participèrent M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics, des représentants de son Ministère, des représentants de l'Association des Ingénieurs Luxembourgeois ainsi que 34 ingénieurs, membres de l'Association Professionnelle des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines de France, parmi lesquels nous mentionnons spécialement MM. Parmentier, Vice-Président du Conseil Supérieur des Ponts et Chaussées, Rumpler, Directeur Général des Ponts et Chaussées, Maurice Briancourt, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées du Nord-Est, et Raymond Bringer, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Département de la Moselle.

Les ingénieurs français arrivèrent à 10 heures à la Place de la Constitution où ils furent reçus par M. Auguste Wirion, Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées, M. Jean Koppes, Professeur, Vice-Président de l'A. I. L., qui représentait le Président de l'Association des Ingénieurs Luxembourgeois, M. Ferdinand Kinnen, Ingénieur d'Arrondissement, et l'Ingénieur René Heinerscheid.

Sous le grand arche du Pont Adolphe, devant le panneau dressé par l'Administration luxembourgeoise sur lequel étaient montés les plans de

Séjourné et des photos prises pendant l'exécution des travaux, furent évoquées par MM. Koppes, Wirion et Parmentier l'œuvre de Paul Séjourné, la hardiesse de la construction du Pont Adolphe, les difficultés de l'exécution et la génialité de la solution imaginée et réalisée par le constructeur. « On construit les ponts d'après les ponts construits », cette pensée de Séjourné relevée par M. Parmentier démontre qu'une géniale intuition, plus que des calculs théoriques, présidait à la genèse de notre Nouveau Pont qui fut à son époque le plus grand pont de pierre du monde.

Après cette cérémonie de commémoration, le groupe des ingénieurs regagna par la Vallée de la Pétrusse et la Corniche, la Ville haute, où ils furent reçus à l'Hôtel de Ville par M. Emile Hamilius, Bourgmestre, et les Echevins de la Ville de Luxembourg. Un vin d'honneur fut servi.

Un déjeuner fut ensuite offert par le Gouvernement, déjeuner qui eut lieu sous la présidence de M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics, et auquel assistèrent, à côté des ingénieurs français et luxembourgeois, les Conseillers de Gouvernement MM. Jean Metzдорff, Ferdinand Weiler et René Logelin. Au dessert, M. le Ministre Bodson fit une allocution et à cette occasion il conféra à MM. Rumpler, Briancourt et Bringer des distinctions honorifiques au nom de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse. Furent nommés Commandeurs de l'Ordre National de la Couronne de Chêne MM. Rumpler et Briancourt. M. Bringer reçut les insignes d'Officier du même Ordre.

Dans l'après-midi, les 34 ingénieurs français se rendirent à Dudelange où ils visitèrent le nouveau laminoir. Ils y furent reçus par le Bourgmestre de la Ville de Dudelange, M. Jean Fohrmann.

Nouvelles politiques et diplomatiques

Signature du Traité instituant la Communauté Européenne de Défense.

Le Traité instituant la Communauté Européenne de Défense a été signé à Paris le 27 mai 1952. Parmi les documents qui ont été soumis à la signature des six Ministres des Affaires Etrangères figure un Protocole relatif au Grand-Duché de Luxembourg, dont le texte est le suivant:

Les Hautes Parties Contractantes,

Prenant en considération le fait que le Grand-Duché de Luxembourg se trouve, en raison de sa situation démographique, dans l'impossibilité de mettre à la disposition de la Communauté une unité de base de nationalité homogène,

Conviennent que le volume des forces militaires luxembourgeoises, leur organisation, les modalités de leur intégration éventuelle et de leur emploi seront réglés par un accord à intervenir entre la Communauté et le Grand-Duché, avec l'assentiment du Commandant Suprême compétent relevant de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Cet accord fixera également le temps de service actif des forces luxembourgeoises, compte tenu des conditions de leur emploi et de tout autre élément particulier à la structure démographique et industrielle du Grand-Duché.

Aux seules fins de la fixation des clauses du dit accord, il pourra, en tant que de besoin, être dérogé aux dispositions correspondantes du Traité instituant la Communauté Européenne de Défense.

*

Le 28 mai 1952, le délégué luxembourgeois au Conseil de l'Europe, M. le député Nicolas Margue, en sa qualité de rapporteur de la Commission des Affaires Générales, recommanda à l'Assemblée consultative, au cours d'un exposé très étudié, de se rallier aux principes instaurant la Communauté Européenne de Défense.

*

Vers la mi-mai 1952, S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, est parti pour Paris où il a participé aux entretiens ministériels relatifs à la communauté de défense européenne. De Paris, le Ministre s'est rendu à Strasbourg pour assister à la réunion du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. De retour à Paris, M. Bech a participé les 28 et 29 mai à la réunion de l'O. E. C. E.

*

Le 17 juin 1952, la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg a voté la loi sur

l'organisation militaire par 47 voix contre 4 (communistes). Avant la guerre, le Luxembourg n'avait qu'une compagnie de volontaires. A la Libération, la défense fut organisée par voie de décret, le Gouvernement possédant des pouvoirs spéciaux. Depuis, les lois de cadre ont été élaborées. La loi votée par la Chambre des Députés le 17 juin constitue le pas final du Grand-Duché dans ce domaine.

*

Le Plan Schuman instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier a été l'objet des débats de la Chambre des Députés dans ses séances des 8 et 13 mai 1952.

Les débats ont été inaugurés le 8 mai par un exposé général de la question fait par l'honorable M. Tony Biever, rapporteur de la section centrale. Ensuite, M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, a examiné dans un discours approfondi la portée politique et économique du Plan.

Le projet de loi portant approbation du Plan Schuman a été adopté par la Chambre des Députés dans sa séance du 13 mai. Le vote a été acquis à la majorité de 47 voix contre 4.

Le Service Information et Presse prépare pour une prochaine édition de ce Bulletin une importante publication sur « Le Grand-Duché de Luxembourg et le Plan Schuman ».

*

Le 20 mai 1952, M. Vincent Auriol, Président de la République Française, a rendu visite au pavillon luxembourgeois à la Foire de Paris. Reçu au seuil du stand grand-ducal par MM. Albert Wehrer, Ministre de Luxembourg à Paris, François Nothomb, Conseiller de Légation, et Marcel Mergen, Chef du Service d'Expansion Economique, le Président s'est vivement intéressé aux produits luxembourgeois exposés à l'intérieur du stand et s'exprima d'une façon élogieuse sur la présentation de la participation luxembourgeoise qui réussit à mettre en relief les particularités de notre économie, de notre tourisme et de notre viticulture.

*

Le 23 mai 1952, l'Union belge et luxembourgeoise du droit pénal a tenu sa réunion annuelle au Ministère de la Justice. L'assemblée a discuté les rapports de M. Hanssens, Conseiller à la Cour d'Appel de Bruxelles, sur l'adolescence coupable, et de M. Schommer, Conseiller à la Cour Supérieure de Justice de Luxembourg et Juge des Enfants, sur la protection de la jeunesse dans le Grand-Duché de Luxembourg. A la séance assistèrent M. Pholien, Ministre de la

Justice de Belgique, et M. Bodson, Ministre de la Justice de Luxembourg. Le lendemain a été consacré à la visite des établissements pénitentiaires luxembourgeois, notamment le camp de Dreibern avec l'exploitation vinicole par les jeunes détenus et le camp de Givenich. L'excursion s'est terminée par une réception offerte par M. le Ministre Bodson au Château de Betzdorf, maison d'éducation et d'apprentissage pour filles.

*

Le 3 mai 1952, M. De Taeye, Ministre de la Santé Publique et de la Famille de Belgique, a conféré avec MM. Joekes, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé Publique des Pays-Bas, et Frieden, Ministre de la Santé Publique du Grand-Duché de Luxembourg, en vue d'une coopération de leurs départements respectifs concernant divers problèmes de leur compétence. Les Ministres ont abouti à une parfaite concordance de vues.

*

Le 5 mai 1952 a été inaugurée au Service d'Information de la Légation des U.S.A., 42, Rue Notre-Dame, à Luxembourg, une bibliothèque réunissant exclusivement des œuvres d'auteurs américains. Au vernissage assistèrent du côté américain S. Exc. Mrs. Perle Mesta, Ministre, MM. John B. Ketcham, Conseiller de Légation, J. Tuck Sherman, Consul, et le Lieutenant-Colonel Albert L. Hoffman, Aide Militaire Spécial. Du côté luxembourgeois étaient présents LL. EE. MM. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, MM. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, des Arts et des Sciences, Guill Konsbruck, Président de l'American-Luxembourg Society, Edouard Probst, Attaché au Ministère de l'Education Nationale, Jean-Pierre Stein, Directeur de l'Athénée, Joseph Petit, Professeur, Chargé de la direction du Service Information et Presse, et Victor Prost, Bourgmestre de Grevenmacher. Le discours d'inauguration fut prononcé par le Ministre des Etats-Unis, Madame Perle Mesta.

Nouvelles diverses

Du 21 au 23 mai 1952, le Comité International du Mouvement Européen a tenu son congrès annuel à Luxembourg. Les séances de travail eurent lieu à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Paul-Henri Spaak, Président du Mouvement Européen. A l'ordre du jour figurèrent la réorganisation du Conseil de l'Europe à Strasbourg (rapporteur: M. Fernand Dehousse, Sénateur belge), la convocation d'une assemblée constituante européenne (rapporteur: M. Altiero Spinelli, Secrétaire Général du Mouvement Fédéraliste Européen) et les rapports entre la Grande-Bretagne et les pays du continent (rapporteur: M. R. Boothby, Membre de la Chambre des Communes, Délégué britannique à l'Assemblée de Strasbourg). — Le vendredi, 23 mai, à midi, la Municipalité de Luxembourg organisa une réception en l'honneur des congressistes. — Dans la soirée, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg honorèrent de Leur présence la grande réunion solennelle de clôture au Cercle Municipal. Y assistèrent notamment les représentants du Corps Diplomatique, du Gouvernement, de la Municipalité, du Clergé ainsi qu'une grande foule. Après le discours de bienvenue prononcé par M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, en sa qualité de Président du Conseil National Luxembourgeois du Mouvement Européen, des allocutions en faveur de l'union européenne furent faites par MM. Defélice, Député français, Enzo Giacchero, Député italien,

Dr Eug. Kogon, Président de la section allemande du Mouvement Européen, Henri Frenay, Président de l'Union Européenne des Fédéralistes, de Schryver, Président des Nouvelles Equipes Internationales, Robert Boothby, Membre de la Chambre des Communes, et Paul-Henri Spaak, Président du Mouvement Européen. — Notons encore qu'à l'occasion du congrès, un timbre à date spécial fonctionna au bureau des postes à Luxembourg.

*

Le 12 mai 1952, au cours d'une manifestation à l'Arc de Triomphe, les volontaires luxembourgeois engagés dans l'armée française ont ranimé la flamme sur la tombe du Soldat Inconnu. On sait que 3000 Luxembourgeois se sont enrôlés volontairement au service de la France pendant la guerre 1914-1918.

Rassemblée à 18 heures à la sortie de l'Avenue Wagram, la délégation luxembourgeoise traversa en cortège la Place de l'Etoile. Elle fut accueillie sous la voûte de l'Arc de Triomphe par le représentant du Comité national de la flamme et par le Chef de Cabinet de M. Robert Schuman, Ministre des Affaires Etrangères de France. Après un roulement de tambour « Ouvrez le ban » retentirent les accents de la « Sonnerie aux Morts », suivie de la traditionnelle minute de silence, tandis que s'inclinèrent les drapeaux et fanions. De nombreuses couronnes et gerbes de fleurs, ceinturées de rubans tricolores, furent

déposées sur le tombeau. S. Exc. M. Albert Weh-
rer, Ministre de Luxembourg à Paris, et M.
Pesch, Président des Volontaires luxembourgeois,
ranimèrent ensuite la flamme sacrée. A la céré-
monie assistèrent notamment MM. François
Nothomb et Nicolas Hommel, Conseillers de Lé-
gation, Bernard Plottes, Chancelier, Paul Siegen,
Consul Général, Alphonse Steines, Président
de l'Œuvre des soldats luxembourgeois, et les
membres de son Conseil d'Administration, les
membres du bureau de la Chambre de Commerce
luxembourgeoise en France, les représentants des
étudiants luxembourgeois de l'Université de
Paris, etc.

*

Les 20 et 21 juin 1952, le Cercle d'Etudes de
l'Enfance Inadaptée, en collaboration avec la
Société Luxembourgeoise d'Hygiène Sociale et
Scolaire, organisa au Casino des Journées de Pé-
dagogique Spéciale, placées sous les auspices de
MM. les Ministres de l'Education Nationale, de
la Santé Publique et de l'Assistance Sociale, et
des Municipalités de Luxembourg, d'Esch-sur-
Alzette et de Dudelange.

Ces Journées ont eu pour sujet l'éducation de
l'enfant arriéré et poursuivirent le triple but
d'offrir à tous les éducateurs luxembourgeois,
parents, personnel des Maisons d'enfants, profes-
seurs, instituteurs de classes normales et de
classes spéciales une occasion de perfectionne-
ment dans l'éducation des enfants et notamment
des enfants arriérés; d'aider et d'encourager les
pouvoirs publics à prendre et à développer les
mesures que réclament la protection de l'enfance
arriérée et particulièrement l'organisation d'un
enseignement spécialisé; de gagner l'opinion
publique à la cause de l'enfance arriérée, l'im-
portance du problème dans notre pays, révélée
par des statistiques partielles récentes, ayant été
clairement démontrée.

Deux conférences intitulées « La psychologie
de l'enfant débile et pseudo-débile » et « Le dé-
pistage des enfants arriérés » furent faites par M.
René Zazzo, Professeur de Psychologie, Directeur
à l'Ecole des Hautes Etudes à Paris, tandis que
M. Marcel Berget, ancien Directeur du Centre
National de Pédagogie Spéciale de Beaumont-
Oise, parla sur « L'Éducation de l'enfant défi-
cient » et « Le problème de l'organisation des
classes spéciales ». Les différents exposés furent
suivis de discussions.

Les Journées furent clôturées par la visite des
participants au château d'enfants de Sanem.

*

La 4^e session

de la Commission du Fer et de l'Acier.

Du 5 au 17 mai 1952, la Commission du
Fer et de l'Acier de l'Organisation Internationale

du Travail a tenu à Genève sa 4^e session. Ses
travaux ont été suivis par une délégation luxem-
bourgeoise comprenant:

- 1^o comme représentants du Gouvernement:
MM. François Huberty et Paul Wilwertz,
en qualité de délégués; M. Gust van Wer-
veke, en qualité de conseiller technique;
- 2^o comme représentants des employeurs: MM.
Alphonse Diederich et Lucien Delahaye, en
qualité de délégués; M. Egide Beissel, en
qualité de conseiller technique;
- 3^o comme représentants des travailleurs: MM.
Jean Gallion et René Hartmann, en qualité
de délégués; M. Pierre Schockmel, en qua-
lité de conseiller technique.

La Commission a examiné les mesures prises
par le Bureau International du Travail et par
les différents Gouvernements pour donner suite
aux recommandations de ses sessions précédentes.
Elle a adopté de nouvelles recommandations
concernant la formation professionnelle et la
promotion ouvrière, ainsi que le développement
des services sociaux dans l'industrie du fer et
de l'acier.

Elle a demandé en outre que le Bureau Inter-
national du Travail suive attentivement l'activité
de la Communauté Européenne du Charbon et
de l'Acier, en considération particulière de ses
répercussions sur l'emploi et les niveaux de vie
des travailleurs intéressés. La Commission a en-
fin préparé un tableau pour la présentation de
données statistiques sur l'emploi et les conditions
de travail dans l'industrie sidérurgique et décidé
que des renseignements sur les salaires devraient
être inclus dans ces données.

*

La Commission Belgo-Néerlandaise-Luxembour-
geoise pour l'Urbanisme et l'Aménagement de
l'Espace a eu sa 2^e session les 19, 20 et 21 juin
1952 au Ministère de la Justice et des Travaux
Publics à Luxembourg. Le Ministre de la Jus-
tice et des Travaux Publics, M. Victor Bodson,
a souhaité la bienvenue aux membres de la Com-
mission. Au cours de ses travaux, la Commission
a traité les problèmes suivants: l'emploi des
termes juridiques en matière d'urbanisme; la
recherche d'unité dans l'utilisation des signes
conventionnels pour la confection des plans; la
zone frontière belgo-néerlandaise; l'urbanisme et
le tourisme Benelux. Le Gouvernement luxem-
bourgeois organisa des excursions dans les di-
verses régions du pays où, sous la conduite de
M. Luja, Chef du Service d'Urbanisme du Mi-
nistère des Travaux Publics luxembourgeois, les
membres de la Commission purent examiner sur
place les développements les plus récents en ma-
tière d'urbanisme. La réunion prochaine de la
Commission aura lieu à Bruxelles en décembre
prochain.

*

Sur invitation de la Société des Auteurs pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique, dont M. Venant Paucké est le délégué pour le Grand-Duché, le Bureau International de l'Édition Mécanique qui gère dans le monde entier les droits d'auteur de reproduction des répertoires littéraires et artistiques de l'Europe continentale a tenu ses assises annuelles à Luxembourg. Des délégués de France, de Belgique, de Suisse, d'Allemagne, d'Italie et d'Autriche ont participé aux réunions de travail qui ont eu lieu à l'Hôtel Brasseur. Le sujet en était l'établissement de la charte internationale du Droit d'Auteur dans le domaine phonographique et radiographique. A la réception organisée par le Bureau International à l'occasion de ce congrès ont assisté S. Exc. M. Alfred Læsch, Grand-Maréchal de la Cour, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Éducation Nationale, des Arts et des Sciences, M^{lle} M. Campana, Conseiller d'Ambassade à la Légation de France, MM. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Marcel Noppene, Président de la Société des Écrivains luxembourgeois de langue française, Dubois La Chartre, Directeur des Programmes de Radio-Luxembourg, et Henri Pensis, Chef d'orchestre à Radio-Luxembourg.

*

Dans la deuxième moitié du mois de mai a eu lieu à Genève l'assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Santé. Le Luxembourg y était représenté par le Dr Léon Molitor, Directeur de la Santé Publique. Les premières réunions furent de plus suivies par M. Jean Sturm, Chargé d'Affaires de Luxembourg à Berne, en sa qualité de représentant du Ministère des Affaires Étrangères.

*

Au congrès de la Fédération Internationale des Artisans qui s'est tenu à Florence le 6 mai 1952, en présence des délégués de quinze pays, le Luxembourg était représenté par MM. Paul Neyens, Président, Joseph Zigrand, Vice-Président, Philippe Funck, Membre du Comité, et Alphonse Ruckert, Secrétaire Général de la Fédération des Artisans.

*

Une délégation de pharmaciens luxembourgeois, sous la conduite de M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, a participé à l'assemblée générale annuelle de la Société de Pharmacie de l'Est qui a eu lieu à Bar-le-Duc, le 15 juin 1952.

*

Du 8 au 10 juin 1952 a eu lieu à Luxembourg un congrès des officiers-médecins militaires de réserve des pays membres du Pacte Atlantique, sous la présidence du médecin-colonel Kremer

(Pays-Bas). Le congrès a discuté le traitement des brûlures.

*

Le 6 mai 1952, la Société « Esso-Standard Luxembourg » fêta le cinquantenaire de sa fondation. A cette occasion, MM. R. Andersen et Ch. Speth, Présidents des Conseils d'Administration de la Société « Esso-Standard Luxembourg » resp. « Esso-Standard Belgique », les membres des deux Conseils d'Administration et les directeurs des deux sociétés donnèrent une réception à l'Hôtel Brasseur à laquelle assistèrent les représentants du Corps diplomatique, S. Exc. M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, MM. Victor Bodson, Ministre des Transports, et Michel Rasquin, Ministre des Affaires Économiques, S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, les représentants des départements ministériels, de la Motor-Union et des personnalités de la vie touristique.

*

Le 21 juin 1952, l'Association des Journalistes Luxembourgeois a fait son excursion annuelle en compagnie des journalistes de l'Association de la Presse Mosellane. Les municipalités de Diekirch et d'Echternach offrirent des réceptions aux représentants de la presse indigène et mosellane.

*

M. Joseph Meyers, Conservateur du musée d'histoire, a représenté le Grand-Duché au congrès de la Fédération historique lorraine qui s'est ouvert à Metz, le 7 juin 1952, et dont les travaux ont porté sur l'histoire et l'archéologie des territoires se rattachant à l'ancienne Lotharinge.

*

Le mardi de la Pentecôte s'est déroulée à Echternach la « procession dansante » en l'honneur de St. Willibrord, fondateur de l'abbaye d'Echternach. Y assistèrent les évêques de Namur, de Trèves, d'Aix-la-Chapelle et de Luxembourg, les R. P. Supérieurs des abbayes de Clervaux, d'Himmerode et de Tholey, de nombreux prélats ainsi qu'une grande foule de croyants et de curieux venus des pays voisins. Pour la première fois depuis la fin de la guerre la messe pontificale et le Te Deum ont été célébrés dans la basilique de St. Willibrord dont la reconstruction touche à sa fin. On remarquait la présence du comité hollandais qui s'est formé pour offrir à la basilique de St. Willibrord, dont le titulaire fut, dans le temps, évêque d'Utrecht, un nouveau bourdon en remplacement de l'ancien offert par l'empereur Maximilien.

A l'occasion des jours de la Pentecôte et de la procession dansante, le Luxembourg a enregistré une affluence extraordinaire de visiteurs.

Distinctions honorifiques

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a nommé Grands-Officiers de l'Ordre National de la Couronne de Chêne M. le Baron Ruzette, Ministre Plénipotentiaire, Directeur Général a. i. des Services Généraux au Ministère des Affaires Etrangères de Belgique, et M. Louis Scheyven, Ministre Plénipotentiaire, Directeur Général de la Politique au même Ministère. Les insignes leur ont été remis par M. Robert Als, Ministre de Luxembourg à Bruxelles.

*

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a nommé Commandeur de l'Ordre National de la Couronne de Chêne M. Francis-Léon Goffart, représentant permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg. L'insigne lui a été remis par M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères de Luxembourg.

*

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a nommé Officier de l'Ordre National de la Couronne de Chêne M. R. Andersen, Président du Conseil d'Administration de la Société « Esso Standard Luxembourg ». Le grade de Chevalier du même Ordre a été conféré à M. J.-P. Deblir, Directeur de la même Société. Les insignes leur ont été remis par M. Victor Bodson, Ministre des Transports, à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de l'« Esso Standard Luxembourg ».

*

A l'occasion de son départ de Luxembourg, M. Robert de Souza, Attaché à la Légation de France, a été reçu par S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg. Au nom de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, Son Altesse Royale a remis à M. de Souza l'insigne de Chevalier de l'Ordre National de la Couronne de Chêne.

*

Le Gouvernement de la République Française a nommé Officier d'Académie M. J.-P. Musman, Professeur à l'Ecole Professionnelle de l'Etat à Luxembourg, en reconnaissance des services qu'il a rendus à la propagation de l'esprit français à l'étranger.

*

Au cours d'une réception à la Légation de France, S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg, a remis les insignes d'Officier d'Académie à M^{me} Alice Schaus-Arend, ainsi qu'à MM. Jules Michel, Jean-Pierre Neuen, Venant Paucké et Jean Wester, pour services rendus à l'influence française.

*

Le Gouvernement de la République Française a conféré la Médaille de la Reconnaissance Française à M. Louis Kayser, fonctionnaire au Ministère du Tourisme, ancien déporté du camp de concentration de Dachau-Allach, en reconnaissance des services qu'il a rendus à ses camarades français et luxembourgeois.

*

La Société Nationale d'Encouragement au Bien (Paris) a décerné à notre compatriote M. Alphonse Nockels la médaille d'honneur d'or en reconnaissance de son dévouement aux œuvres sociales de cette Société.

*

Le 23 juin 1952, au cours d'une grande cérémonie, M. Peter Sammartino, Président du Fairleigh Dickinson College of Rutherford, New Jersey, a conféré le « Honorary Degree of Doctor of Laws » à Mrs. Perle Mesta, Ministre des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg.

Nouvelles de la Cour

Le 7 mai 1952, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince se sont fait représenter aux funérailles de M. Aloyse Meyer, Président du Conseil d'Administration de l'Arbed, par le Grand Maréchal de la Cour et le Lieutenant en Premier Paul Koch, Aide de Camp.

*

Le 13 mai 1952, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Rubén Juan Dussaut, Ministre d'Argentine, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le 20 mai 1952, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Geoffrey Allchin, Ministre de Grande-Bretagne, qui, au nom de Sa Majesté la Reine Elisabeth II, a remis à Son Altesse Royale les nouvelles lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

*

Le 24 mai 1952, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le

Prince ont reçu en audience S. Exc. M. l'Ambassadeur Baron Ernest Kervyn de Meerendré, ancien Ministre de Belgique à Luxembourg, et la Baronne Kervyn de Meerendré.

*

Le 27 mai 1952, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience, en présence de S. Exc. le Vicomte Berryer, Ministre de Belgique, M. Maurice Frère, Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, et M. Hubert Anciaux, Directeur de la Banque Nationale de Belgique. A cette occasion, Son Altesse Royale a remis à M. Frère les insignes de Grand-Croix et à M. Anciaux ceux de Grand-Officier de l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau.

*

Le 14 juin 1952, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a assisté à l'inauguration du Memorial érigé en l'honneur des professeurs et élèves de l'Athénée grand-ducal, morts pour la Patrie.

*

Le 24 juin 1952, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience le Comité-Directeur de l'Œuvre des Pupilles de la Nation et un groupe de jeunes pupilles.

Le Mois en Luxembourg (mois de mai)

1^{er} mai: Du 1^{er} au 10 mai a lieu la traditionnelle « Semaine de la Caritas », au profit des œuvres de l'Enfance.

S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Chef-Scout de la Luxembourg Boy Scouts Association, honore de Sa présence l'inauguration de la chapelle « Notre-Dame des Bois », construite à Neuhæusgen par les scouts en l'honneur de leurs camarades martyrs. — Dans la matinée, S. Exc. Monseigneur Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, procède à la bénédiction de la chapelle et à la consécration de l'autel, cérémonies qui sont suivies d'une messe pontificale pour les habitants de Neuhæusgen et les Letzeburger Scouten. A l'issue du service religieux, S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier dépose des fleurs au monument à la mémoire des scouts morts pendant la dernière guerre. Son Altesse Royale remet ensuite le « Badge » de Neuhæusgen aux scouts qui ont aidé à la cons-

truction de la chapelle. — L'inauguration officielle a lieu dans l'après-midi. Sur la tribune d'honneur ont pris place, à côté du Chef-Scout, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, S. Exc. M. Emile Reuter, Président, et des membres de la Chambre des Députés, S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, et les représentants du clergé, M. Aloyse Hentgen, ancien Ministre, Chef d'honneur de la Luxembourg Boy Scouts Association, Nicolas Margue et François Simon, anciens Ministres, le Major Aloyse Steffen, les représentants des communes avoisinantes, des personnalités de l'enseignement, de la vie économique et les représentants de l'Action Catholique. Après le défilé des scouts devant la tribune, M. le Dr Charles-Edouard Rischard, Commissaire Général, prononce le discours d'inauguration, suivi de l'hymne national et du chant scout international « Au Revoir ».

- 4 mai: En la Cathédrale de Luxembourg s'ouvre la Grande Octave de Notre-Dame de Luxembourg, Consolatrice des Affligés, Patronne de la Ville et du Pays, en présence de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde, LL. EE. Mgr. l'Evêque et Mgr. l'Evêque-Coadjuteur, ainsi que d'évêques étrangers.
- 10 mai: Au Théâtre Municipal, les « Jeunesses Musicales » invitent à un concert offert par les lauréats du Conservatoire de Paris MM. Bernard Ringeissen, pianiste, Jacques Cheston, violoniste, et Christian Larde, flûtiste.
- 11 mai: L'Association Luxembourgeoise des Anciens Combattants de la guerre 1939-1945 et des Forces des Nations Unies fête le 7^e Anniversaire de l'Armistice. — Dans la matinée, le Major Rudy Ensich, Président, et le Capitaine Emile Krieps, Vice-Président des A. C., déposent des fleurs au Monument aux Morts de l'Armée, en présence d'un détachement de la Compagnie de la Garde Grand-Ducale, sous le commandement du Capitaine M. Brahms et du Capitaine Jean Brasseur. — Accompagné de MM. Gaston Kieffer et Michel Schmit, membres du Comité des A. C., le Président Ensich se rend ensuite au cimetière militaire américain de Hamm où il fleurit la tombe du Général Patton, en présence du Colonel Davis, Superintendant du cimetière, et de M. F. Ackermann, Président des « American Veterans ». — Au cimetière de Hollerich, une seconde délégation, sous la conduite du Capitaine Emile Krieps, dépose des fleurs sur les tombes des soldats anglais morts pendant la deuxième guerre mondiale. A cette cérémonie assistent M. John B. Ketcham, Conseiller de Légation à la Légation des U. S. A., et le Lieutenant-Colonel Albert L. Hoffman, Aide militaire spécial, ainsi que M. Conselman, Président des A. C. des deux guerres. — Des fleurs sont également déposées au Mausolée du Soldat Inconnu au cimetière Notre-Dame. — A l'église Saint-Michel, une messe est dite pour les victimes de la guerre et de la Résistance, à laquelle assistent les représentants du Corps Diplomatique, du Gouvernement, de l'Armée, de la Municipalité, du Clergé, des Anciens Combattants et des mouvements de Résistance. Suit une cérémonie commémorative au Monument du Souvenir au cours de laquelle le Major Rudy Ensich, entouré du Capitaine Emile Krieps et de M. Kieffer, membre du Comité des A. C., dépose des fleurs. — A l'occasion du concert offert à 11 heures à la Place d'Armes par la Musique de la Garde Grand-Ducale, sous la direction du Capitaine Albert Thorn, le Lieutenant en Premier honoraire F. Mertens, Maître de Chapelle de la Cour, remet au Président des A. C. sa plus récente composition intitulée « Marche des Anciens Combattants Luxembourgeois ». A la fin du programme, celle-ci est exécutée par la Musique Militaire, sous la direction du compositeur.
- 15 mai: LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et les Princesses Elisabeth et Marie-Adélaïde, accompagnées de M^{lle} Knaff, dame d'honneur, honorent de Leur visite le bazar de charité « Fir ons Kanner » et l'exposition de l'Œuvre des Tabernacles.
- 16 mai: Au Cerele Municipal, dans le cadre des manifestations organisées par le Palais des Beaux-Arts de Bruxelles sur le sujet « Exploration du Monde », M. Haroun Tazieff, géologue, assistant de géologie appliquée à l'Université de Bruxelles, fait une conférence intitulée « Au milieu des cratères en feu », illustrée des films en couleurs « Kituro 1948 », « Stromboli 1949 » et « Etna 1951 ».
- 17 mai: Le Musée de l'Etat invite au vernissage de l'exposition « Estampes de Pierre Bruegel l'Ancien », organisée dans le cadre de l'accord culturel belgo-luxembourgeois, avec le concours du Cabinet des Estampes de Bruxelles. En présence de nombreuses personnalités de la vie culturelle, MM. Pierre Winter, Conseiller de Gouvernement, représentant le Ministre des Arts et des Sciences, et Lebeer, Conservateur du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, prononcent les discours d'inauguration.
- 18 mai: L'Octave en l'honneur de Notre-Dame de Luxembourg, Consolatrice des Affligés, Patronne de la ville et du pays, se termine par la grande procession de clôture à laquelle participent LL. EE. Mgr. Fernando Cento, Nonce, Internonce apostolique, Mgr. Heintz, Evêque de Metz, Mgr. Mathias Wehr, Evêque de Trèves, Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur de Luxembourg, Mgr. Demont, d'Aix-la-Chapelle, Mgr. Kœrperich, Vicaire Général de Namur, les R. P. Supérieurs des abbayes de Tholey, Orval et Clervaux, et la Famille Grand-Ducale.
- Jour de la Bonne-Volonté. — En souvenir de la première conférence mondiale de la Paix qui a eu lieu à La Haye, le 18 mai 1898, de nombreuses stations radiophoniques de tous les continents propagent chaque année un message de paix qu'adressent les enfants aux adultes de tous les pays. L'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, et la chorale de l'Athénée, sous la direction de Michel Hulsemann, prêtent leur concours à l'appel du groupe d'enfants de M. Michel Hever, diffusé par Radio-Luxembourg le 18 mai, à 19 heures 15.
- 19 mai: « Aperçus de la Jurisprudence de la Cour de Cassation de France », tel est le titre d'une causerie faite au Palais de Justice par M^e Roger de Ségogne, Président de l'Ordre des Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de

Cassation de France, sous les auspices du Jeune Barreau.

Au Théâtre Municipal, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, présente les œuvres retenues par le jury pour l'épreuve finale du Grand Concours International de Composition Musicale 1952, organisé par Radio-Luxembourg. Après l'audition, le jury, composé de MM. Emmanuel Bondeville, Directeur de l'Opéra de Paris, Philippe Jarnach, Directeur de l'Académie de Musique de Hambourg, Tibor Harsanyi, Compositeur, Paris, Goffredo Petrassi, de l'Académie de Musique de Rome, Marcel Poot, Directeur du Conservatoire de Bruxelles, Rudolf Petzold, Professeur à l'Académie de Musique de Cologne, et G. Toussaint de Sutter, Directeur du Conservatoire Royal de Musique de Gand, décerne à l'unanimité le premier prix au « Concerto pour cordes, cuivre et timbale » du compositeur italien Franco Donatoni de Vérone. Le deuxième prix est attribué à M. Luctor Ponse d'Amsterdam pour sa « Symphonietta pour orchestre » et le troisième prix à M. Anton Schæfers de Brême pour son « Concerto pour hautbois et orchestre ».

Dans le cadre de l'assemblée générale de la Ligue Luxembourgeoise contre la Tuberculose est inauguré à Grevenmacher un Centre Médico-Social, en présence de M. Pierre Frieden, Ministre de la Santé Publique, des représentants de la Croix-Rouge, de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, des membres du Comité de la Ligue et d'un nombre considérable de médecins.

21 mai: Ouverture du congrès annuel du Comité International du Mouvement Européen.

22 mai: Devant 20.000 spectateurs est disputé sur le circuit du Findel le « Grand Prix de Luxembourg » pour autos et motos, organisé par l'Automobile-Club Luxembourgeois et la Motor-Union Luxembourgeoise. En course des motos 350 cm³ et 500 cm³, Ray Amm (Afrique du Sud) remporte la victoire. L'épreuve réservée aux motos avec sidecar est enlevée par l'Anglais Cyril Smith. L'Anglais Les Leston sort vainqueur de la course des autos 500 cm³.

23 mai: Au Palais de Justice, M^e François Givord, Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, Avocat à la Cour, est l'hôte du Jeune Barreau pour une conférence ayant pour sujet « L'influence de la Grève sur le Contrat de Travail ».

24 mai: Aux halles d'exposition municipales est inaugurée l'Exposition Internationale du Centenaire des Timbres-Poste Luxembourgeois « Centilux ».

Sur l'initiative de M. Emile Weitzel, propriétaire du bureau de voyages du même nom, et avec le concours du marinier M.

Guillaume Baumann, de Wasserbillig, un service régulier en faveur de notre tourisme mosellan, fonctionnant tous les dimanches et jours fériés entre Wasserbillig et Remich; est inauguré par « La Paloma », bateau d'une capacité de vingt tonnes, pouvant transporter cinquante passagers. Au premier voyage participent MM. Victor Bodson, Ministre des Transports, Jean Metzdorff, Emile Brisbois et René Logelin, Conseillers de Gouvernement, Auguste Wirion, Ingénieur en Chef, Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées, et plusieurs autres personnalités.

25 mai: L'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois fête la « Journée de la Résistance ». A l'église Saint-Michel est célébrée une messe à laquelle assistent S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, Président d'honneur de l'Union des Mouvements de Résistance, accompagné du Lieutenant en Premier Paul Koch, Aide de Camp, les représentants du Corps Diplomatique, du Gouvernement, de la Chambre des Députés, de l'Armée, de la Municipalité et du Clergé. A l'issue du service religieux a lieu une cérémonie commémorative à la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame. Tandis que retentit la « Sonnerie aux Morts », jouée par la Musique de la Garde Grand-Ducale, des fleurs y sont déposées par S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg et M. Alphonse Osch, Président de l'Union, qui prononce ensuite une allocution de circonstance.

M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, honore de sa présence l'inauguration du Monument aux Morts d'Eischen. Des allocutions sont faites par MM. L. Wolff, Président du Comité d'Organisation, P. Heinen, représentant de la L.P.P.D., R. Fandel, au nom de la Ligue « Ons Jongen », et par M. le Ministre Frieden.

Sous le protectorat de M. Pierre Frieden, Ministre des Arts et des Sciences, et de l'Union Grand-Duc Adolphe, et sous les auspices de la Municipalité de Luxembourg, l'Union Chorale Rollingergrund, sous la direction d'Edy Noël et avec le concours des solistes M^{me} Béby Kohl-Thommes et M. Jules Wagner, honore par un concert vocal la mémoire du poète luxembourgeois Willy Gørgen, son regretté Vice-Président d'honneur, à l'occasion du 10^e anniversaire de sa mort. Au programme des extraits de l'œuvre lyrique de Willy Gørgen, mis en musique par J.-P. Beicht, J.-A. Muller, H. Pensis, F. Mertens, Th. Decker, Aug. Klein, J.-P. Neuen, A. Thorn et L. Petit. Parmi l'auditoire relevons la présence de MM. J.-P. Winter, Conseiller de Gouvernement, représentant le Ministre des Arts et des Sciences, Pierre Werner, Conseiller de Gouvernement, G. Reuter, N. Rollinger et L. Kœnig, Echevins, Biever, Schaus et Hildgen, Conseillers communaux,

J.-P. Stein, Directeur de l'Athénée Grand-Ducal, J. Meyers, Conservateur du Musée d'Histoire, Leick-Kariger et Rehm, de l'Union Grand-Duc Adolphe, et Max Gøergen, fils du poète.

Au Stade Municipal de Luxembourg est jouée la finale du tournoi de football fédéral « Coupe de Luxembourg » pour l'attribution de l'objet d'art offert par S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg. La victoire échoit au F. C. Red Boys de Differdange qui bat le F. C. Red Star de Merl par 1 but à 0. A la fin de la rencontre, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et Président de la F. L. F., adresse une allocution aux joueurs des deux équipes au cours de laquelle il annonce que S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg a daigné relaisser à titre définitif l'objet d'art au F. C. Red Boys de Differdange, quinze fois finaliste et dix fois vainqueur de ce tournoi de football. Un nouvel objet d'art offert par Son Altesse Royale sera mis en compétition à partir de 1953.

27 mai: Représentant M. Pierre Frieden, Ministre de l'Éducation Nationale, M. l'Attaché Edouard Probst assiste à l'inauguration de la nouvelle école primaire de Fohren. MM. Nicolas Petry, Bourgmestre, Lucien Thill, Inspecteur, et M. l'Attaché Edouard Probst prennent la parole pour fêter l'événement.

30 mai: A l'occasion du « Memorial Day » a lieu au cimetière militaire américain de Hamm une cérémonie à la mémoire des soldats américains qui reposent en terre luxembourgeoise. Y assistent le Représentant de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, M. John B. Ketcham, Chargé d'Affaires a. i. des États-Unis à Luxembourg, le Lieutenant-Colonel Albert L. Hoffman, Aide Militaire Spécial, S. Exc. M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, LL. EE. MM. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Joseph Bech, Ministre des Affaires Étrangères, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, le Colonel Davis, Superintendant du cimetière de Hamm, le Colonel Aloyse Jacoby, Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise, MM. J.-P. Reger et

H. Wies, Lieutenant et Commissaire de Police, Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, les représentants des Anciens Combattants et de l'American-Luxembourg Society. — Après que la Musique de la Garde Grand-Ducale a inauguré la cérémonie par l'exécution d'une pièce de musique, le Rév. Dr Charles Lehrmann, Grand Rabbin de la Communauté Israélite de Luxembourg, MM. Robert Dean Jay, Président de la Cérémonie, Henry R. Labouisse, Directeur de l'European Aid Program en France, et Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prennent la parole pour rendre hommage à nos libérateurs et pour fêter l'amitié américano-luxembourgeoise. Le Rév. Nicolas Housse, Pasteur protestant, bénit les tombes et des fleurs sont déposées par les hautes personnalités. Tandis que retentissent des salves d'honneur, suivies de la « Sonnerie aux Morts » qu'exécutent les clairons militaires, M. l'abbé Jacques Schmit, Curé de Hamm, récite le « De Profundis ». Les hymnes nationaux américain et luxembourgeois clôturent la cérémonie.

Au Théâtre Municipal, les « Jeunesses Musicales » invitent à leur dernier concert de la saison. Sous la direction musicale d'Henri Pensis et sous la régie de Bruno Wyzuj est présentée la comédie musicale en trois actes « Faisons un opéra » de Benjamin Britten. Une représentation en est réservée au grand public le 6 juin.

31 mai: A l'occasion de la Fête Nationale de la République Italienne, S. Exc. M. le Ministre d'Italie à Luxembourg et Madame Carlo Bossi reçoivent à la Légation. — La veille, la Fanfare Grand-Ducale de Clausen, sous la direction de M. Pierre Schonckert, avait donné un concert à la Place d'Armes. — A Esch-sur-Alzette, un concert avait été offert par l'Harmonie Municipale, sous les auspices des « Amitiés Italo-Luxembourgeoises ». — Le 2 juin, M. Lambert Schaus, Président des « Amitiés Italo-Luxembourgeoises », fait une allocution diffusée par Radio-Luxembourg dans le cadre de l'émission « Le Luxembourg parle à ses amis de l'Étranger ». — Enfin, dans la soirée du 4 juin, la Musique de la Garde Grand-Ducale, sous la direction du Capitaine Albert Thorn, présente un concert d'œuvres de compositeurs italiens à la Place d'Armes.

Le Mois en Luxembourg (mois de juin)

1^{er} juin: La Philharmonie Grand-Ducale Municipale d'Ettelbruck fête le centenaire de sa fondation par l'inauguration du nouvel auditoire Prince-Jean et par une semaine musicale (31 mai — 8 juin), agrémentée de nombreux concerts, d'un corso lumineux et d'une représentation théâtrale que clôture, le 8 juin, le concours de chant et de musique national et international de l'Union Grand-Duc Adolphe. — Le 1^{er} juin, les sociétés indigènes et étrangères participant aux différentes manifestations se rendent en cortège jusqu'au nouvel auditoire, situé sur la Place Marie-Thérèse, Elles y sont saluées par M. Marcel Wisser, Bourgmestre d'Ettelbruck. Représentant M. Pierre Frieden, Ministre de l'Éducation Nationale, des Arts et des Sciences, M. Jean-Pierre Winter, Conseiller de Gouvernement, prononce le discours d'inauguration à l'issue duquel l'auditoire est inauguré par le Représentant de la Cour Grand-Ducale, le Lieutenant en 1^{er} Norbert Prussen, Aide de camp. Après la bénédiction de l'auditoire par M. l'abbé Jean-Pierre Hein, Curé d'Ettelbruck, la chorale « Sainte-Cécile » interprète une cantate. M. le Bourgmestre Wisser remet ensuite l'auditoire au Président de la Philharmonie, M. Schiltz, qui le remercie au nom des sociétés de la ville. C'est à la musique de la Garde Grand-Ducale qu'échoit l'honneur de donner le premier concert au nouvel auditoire. Dans la soirée, des concerts y sont offerts par la Royal Philharmonie d'Arlon et l'Harmonie Orkest Wilhelmina de Terwischen. A l'Hôtel de Ville, le vin d'honneur est offert par le Conseil échevinal et communal aux nombreux hôtes, parmi lesquels M. Tony Schmit, Victor Abens et Michel Ewen, Députés, André Origer, Commissaire de District, M^{me} Pierre Funck-Gindorff, Présidente de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, MM. Daubenfeld et Nicolay, Directeurs honoraires, et Antoine Jentges, Directeur de l'École Agricole de l'État, les représentants du clergé, MM. Henri Cravatte, Bourgmestre de la Ville de Diekirch, Max Duchscher, Alex Schœntgen et J.-P. Leick, de l'Union Grand-Duc Adolphe, Friden, Kneip et Leyder, du Syndicat d'Initiative, les Présidents des sociétés d'Ettelbruck et la famille du regretté Philippe Manternach. — Le 8 juin, des sociétés belges, hollandaises, françaises, allemandes et luxembourgeoises participent au concours de chant et de musique national et international de l'Union Grand-Duc Adolphe, qu'honorent de leur présence les représentants du Corps Diplomatique, MM. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, Pierre Frieden, Ministre des Arts et des Sciences, des représentants de la Chambre

des Députés, les membres du Comité de l'Union Grand-Duc Adolphe ainsi qu'une grande foule. Après l'exécution de la marche « Honneur au 146^e » de F. Leroy par toutes les sociétés de musique présentes, sous la direction du Capitaine Albert Thorn, Directeur musical de l'U. G. D. A., suivie de la présentation d'une hymne par les sociétés chorales, sous la direction de Louis Petit, Directeur de chant de l'U. G. D. A., des discours de circonstance sont prononcés par M. le Bourgmestre Marcel Wisser et par M. Max Duchscher, Président de l'Union Grand-Duc Adolphe. M. Alex Schœntgen, Secrétaire Général de l'Union Grand-Duc Adolphe, donne ensuite lecture du palmarès, suivie de la remise des prix et distinctions aux sociétés lauréates. Dans la soirée a lieu une représentation de ballets à l'auditoire Prince-Jean par la Société de Gymnastique Féminine de Luxembourg-Bonnevoie.

A l'occasion d'une Journée d'Amitié Franco-Luxembourgeoise, placée sous le haut patronage de la Municipalité de Luxembourg, la capitale reçoit la visite de la Lyre Belfortaine, musique municipale de Belfort. Sous la direction de M. Richard Ciapolino, compositeur et pédagogue musical, les hôtes français donnent des concerts à la Place d'Armes et aux « Trois Glands ». Le programme du séjour prévoit en outre une réception à l'Hôtel de Ville et une cérémonie commémorative au Monument du Souvenir.

Dans la salle du Nouveautés-Palace d'Esch-sur-Alzette, en présence des représentants de la Municipalité, la Société des Aquarophiles amateurs du bassin minier inaugure sa deuxième exposition régionale de poissons et de plantes exotiques.

Au Stade municipal de Differdange, sous le protectorat de M. Pierre Frieden, Ministre des Arts et des Sciences, et de la Municipalité, les « Theaterfrönn » donne une représentation théâtrale en plein air du « Dr. Faust », tragédie populaire de Fr. Brutschin.

2 juin: Inauguration du Monument aux Morts de Hupperdange.

La cité ardennaise de Wiltz invite à la Fêerie des Genêts, agrémentée d'une revue d'autos et de tracteurs, modèles 1953, d'un corso folklorique et d'une soirée de gala, présentée dans la cour du château féodal avec le concours d'artistes étrangers.

La localité d'Ehnen fête le centenaire de sa Société Chorale « Sainte-Cécile » et l'inauguration d'un nouveau drapeau.

3 juin: Mardi de la Pentecôte. — A Echternach se déroule la traditionnelle « Procession dan-

sante » en l'honneur de St. Willibrord, fondateur de l'abbaye d'Echternach. Pour la première fois depuis la fin de la guerre, la procession prend son départ dans la basilique reconstruite.

5 juin: A l'occasion de l'anniversaire de naissance de S. M. la Reine Elizabeth II, Fête Nationale Anglaise, S. Exc. M. le Ministre de Grande-Bretagne à Luxembourg et Madame Geoffrey C. Allchin reçoivent à la Légation. — L'Harmonie Municipale, sous la direction de M. Alphonse Faber, donne un concert à la Place d'Armes. — La veille, la Musique de la Garde Grand-Ducale, sous la direction du Capitaine Albert Thorn, y avait présenté un concert d'œuvres de compositeurs anglais.

La localité mosellane de Wormeldange organise sa traditionnelle Foire aux Vins.

7 juin: A la Place d'Armes, la Société Chorale Royale Grand-Ducale « Sang & Klang » de Luxembourg-Pfaffenthal, sous la direction de M. Julien Hoffmann, donne un concert à l'occasion du « Jour des Mères ». Une seconde audition de ce concert a lieu aux « Trois Glands », le 15 juin.

A Colmar-Berg, départ des participants luxembourgeois et hollandais au Rallye Luxembourg-Scheveningue.

14 juin: Inauguration du Monument aux Morts à la mémoire des professeurs et élèves de l'Athénée Grand-Ducal morts pour la Patrie.

16 juin: Le Ministre des Travaux Publics, l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels, l'Association des Ingénieurs Diplômés, l'Ordre des Architectes et le Service de l'Urbanisme de l'Etat organisent au Casino une séance de projection de films belges, consacrés aux problèmes de l'Urbanisme dans ses rapports avec l'esthétique, l'habitat défectueux et la mauvaise utilisation du sol en matière de construction. Les projections sont commentées par le réalisateur des films, M. le Professeur V. Buré, Directeur Général de l'Administration de l'Urbanisme, Bruxelles.

L'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis et avec le concours de la cantatrice américaine Mattiwilda Dobbs, reprend ses concerts symphoniques d'été à la Salle des Fêtes de l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat.

21 juin: Au Musée de l'Etat a lieu le vernissage d'une exposition de reproductions d'œuvres impressionnistes de Cézanne, van Gogh, Gauguin, Renoir, Degas, Manet et Monet.

Le journal « La Meuse-Luxembourg » organise un rallye-surprise au profit de la Crèche. Lors d'une réception des organisateurs et participants à l'Hôtel de Ville, à laquelle assiste M. Pierre Winter, Conseiller de

Gouvernement, représentant M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, Famille et Population, Madame Katrin C. Martin, Directrice de « La Meuse-Luxembourg », remet la coupe de la Ville de Luxembourg au vainqueur M. Othon Schmit. Des allocutions sont faites par MM. Emile Hamilius, Bourgmestre, Paul Elvinger, membre du Comité de l'Œuvre de la Crèche, et par Madame Katrin C. Martin.

22 juin: En présence de M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, des représentants des administrations de l'Etat, des communes avoisinantes et de l'Arbed, M. Ernest Wurth, Commissaire de District, représentant le Ministre de l'Intérieur, inaugure le nouvel Hôtel de Ville de Schiffflange. Les discours de circonstance sont prononcés par MM. Denis Netgen, Bourgmestre, et Ernest Wurth.

23 juin: Au Waldhof est inauguré un Centre d'Insémination artificielle en présence de S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre de l'Agriculture, de MM. Jules Meyers, Président, et Mathias Berns, Secrétaire de la Centrale Paysanne, Dr Ed. Loutsch, Directeur du Laboratoire Bactériologique Vétérinaire, Antoine Jentges, Directeur de l'Ecole Agricole de l'Etat, Auguste Wirion, Ingénieur-Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées, J.-P. Buchler, Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Agriculture, Camille Hansen, Attaché, et Alphonse Steffes, Inspecteur technique à l'Administration des Services Agricoles, Joseph Feldes, Conducteur-Inspecteur du Génie Rural, Charles Wirtgen, Président du Herdbook, Dr Ed. Frising, Directeur de la Station, et Dr Erik Blom, Délégué du FAO, qui a dirigé les travaux préparatoires. Des allocutions sont faites par MM. Meyers, Dupong et Blom.

24 juin: Journée des Pupilles de la Nation.

26 juin: A la Salle des Fêtes de l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un concert symphonique. La pianiste française Monique de la Bruchollerie y prête son concours.

28 juin: A l'occasion du 500^e anniversaire de naissance de Léonard de Vinci, le Musée de l'Etat invite au vernissage d'une exposition réalisée par l'Unesco, réunissant 140 reproductions de dessins du grand peintre italien.

29 juin: La Ville de Grevenmacher fête le 700^e anniversaire de la remise des lettres de franchise par Henri V, Comte de Luxembourg.

A Huldange se déroulent des courses hippiques internationales, organisées par l'Harmonie « Union » de Troisvierges.